

Table des matières

Mot du president de la Centrale des syndicats du Quebec (CSQ)	5
Message du président de la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC)	7
Présentation de l'auteur	11
Remerciements	13
Chapitre I	
De la CIC à la CSQ en passant par la CEQ	15
Un bref historique du syndicalisme en éducation au Québec : des origines jusqu'à la négociation provin	ciale15
Les règles du jeu changent avec la loi 25	16
La CIC devient la CEQ et accentue son caractère syndical	17
La nouvelle orientation de la CEQ et le Front commun	17
La CEQ devient une vraie centrale	18
L'évolution se poursuit vers la CSQ	18
Chapitre II	
Dans l'euphorie des années 60, la création des cégeps et la syndicalisation	19
La naissance des cégeps	20
La gestion des cégeps	21
Soulèvement des jeunes dans le monde Mai 1968 en France Octobre 1968 au Québec	22
Pourquoi la FPCC affiliée à la CEQ ?	24
Chapitre III	
Les premiers syndicats et une fédération	25
Qui suis-je ? Rien	25
Avant la syndicalisation les rencontres avec le ministère et les tentatives d'association	26
Initiative locale	27
La syndicalisation : pourquoi ?	27
Les premiers syndicats (1973)	28
La Fédération des professionnels des cégeps et des collèges (FPCC) : 5 octobre 1974	29
Sa création	29
Raisons qui ont mené à la création de la FPCC	30

Premier exécutif	30
Le plan de travail de la nouvelle fédération	31
La Fédération grandit	31
Chapitre IV	
Les rondes de négociations depuis trente ans (1975 à 2005)	33
Observation générale et calendrier des négociations	33
Les votes de grève et les votes de ralliement	35
Analyse de négociations	36
Regard global sur les négociations	36
Le Front commun	37
Fin de la négociation de 1980	38
Le contexte de cette négociation	38
La Fédération des cégeps devient une Fédération patronale	39
Des conséquences onéreuses	40
Le contexte de la négociation de 1982	40
La période marxiste-léniniste	42
Le Comité sur la relativité salariale	43
En résumé, les périodes de négociation : des moments intenses dans la vie syndicale	43
Chapitre V	
Le regroupement avec les professionnels des universités (1984-1993) et une nouvelle fédération en 1993	45
1984 - 1985 : une année d'expérimentation	46
1985 : Une nouvelle fédération pour nous : la FPPCU	47
Une nouvelle fédération après 20 ans, la FPPC (1993)	48
Chapitre VI	
FPPC a 15 ans (1993-2008)	51
Les conventions collectives	51
La FPPC et la CSQ	52
L'évolution de l'effectif	53
La situation financière	54
L'engagement et le militantisme	54

Chapitre VII

Nos relations avec nos partenaires syndicaux au fil des ans	55
Chapitre VIII	
Une conscience professionnelle et syndicale	59
Nos fonctions de professionnels, au départ une problématique	59
Rôle et place du professionnel dans son milieu (1976)	60
Le rôle du professionnel syndiqué dans les années 1980	61
Que dire de la reconnaissance professionnelle ?	62
Le conférencier se prononce sur l'avenir des professionnels	62
Les professionnels ont un avenir	62
Chapitre IX	
Les congrès : des temps forts à la Fédération	65
Dates et caractéristiques des congrès	65
Les thématiques des congrès au fil des ans	65
Le congrès de 1996 à Gatineau : Un avenir à la mesure de nos aspirations	66
Le congrès de 1999 dans la foulée de celui de 1996	67
Le Congrès de 2002 ou celui d'une élection « serrée » à la présidence	69
Enfin, le dernier congrès de 2005 en attendant celui de 2008	70
En conclusion	70
Liste des annexes	73
Bibliographie	105

Mot du président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Briser l'ennui

Il est toujours intéressant de pouvoir revisiter sa propre histoire, de la naissance jusqu'à nos jours, ne serait-ce que pour se trouver excellent. Le sage nous dit que celui qui ne la connaît pas est condamné à la revivre, mais pire encore pour le militant syndical, cette ignorance devient source de désengagement.

Certains de nos membres ne réalisent pas que les acquis d'aujourd'hui sont les fruits des luttes passées et ils croient que c'est inaliénable. C'est là une grave erreur et cela reflète les difficultés que nous pouvons observer à maintenir une mobilisation continue et efficace.

Toutes nos félicitations à l'auteur, à la FPPC qui l'a soutenu et à tous ceux et celles qui ont contribué à l'œuvre afin de raviver notre mémoire et ainsi partager cette glorieuse épopée du personnel professionnel dans le réseau collégial.

C'est en se souvenant que nous pouvons relativiser les déconvenues et constater à quel point nous avons su construire et préserver ensemble des conditions de travail de qualité pour assurer une éducation de qualité. Individuellement, l'entreprise s'avérait impossible, mais collectivement, un autre monde devient accessible.

Bonne lecture.

Réjean Parent Président de la CSQ

Message du président de la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC)

Une histoire riche de leçons essentielles pour notre avenir

par Bernard Bérubé



Une longue quête sur le chemin de la reconnaissance

À la lecture des pages de ce livre, de ces chapitres qui nous rappellent les grandes étapes de ces trente-cinq années d'histoire traversées par la FPPC, j'ai été frappé de constater jusqu'à quel point la quête de la reconnaissance professionnelle s'est constamment trouvée au cœur de notre action. Ensemble, nous avons réussi à parcourir un long chemin pour l'obtention de cette reconnaissance depuis la naissance des premiers cégeps.

Cependant, malgré certaines percées qui ne font aucun doute, force est également de reconnaître qu'au fil des ans, nos fonctions se sont complexifiées, nos tâches se sont alourdies sans que nos conditions de travail soient bonifiées en conséquence. Le constat est réel et je suis profondément convaincu qu'il doit guider nos actions et influencer nos revendications dans l'avenir.

L'histoire est bien peu utile si une fois écrite, elle ne sert guère plus qu'à entretenir une certaine nostalgie des jours passés. Je souhaite sincèrement que ces pages d'histoire de la FPPC, que vous tenez entre vos mains, fassent œuvre beaucoup plus pratique. Elles doivent nous permettre de tirer des leçons essentielles pour éclairer notre avenir commun comme professionnels de collèges.

Une reconnaissance liée à l'amélioration de nos conditions de travail

La première leçon qui me saute aux yeux est la suivante : nous n'obtiendrons jamais une véritable reconnaissance de notre travail, de notre expertise, si elle n'est pas accompagnée de conditions de travail adéquates qui rendent justice à nos efforts et à notre contribution à la réussite du réseau collégial pour l'atteinte de sa mission. Il existe un lien direct entre les conditions de travail et la reconnaissance. La reconnaissance sans des conditions de travail adéquates est une coquille vide qui perd tout son sens. Le plus grand défi qui nous attend relève de ce constat fondamental et nous devrons oser le relever avec détermination au cours des prochaines années.

Les professionnels d'aujourd'hui et de demain ne devront plus se contenter de préserver leurs acquis. Ils devront rassembler la somme de solidarités nécessaires pour se mobiliser et se battre afin que la reconnaissance à laquelle ils aspirent en toute légitimité se traduise par des améliorations concrètes dans leurs conditions de travail. Cela veut dire l'obtention d'une rémunération équitable, du respect des corps d'emplois, de notre autonomie, de mesures permettant et encourageant l'initiative, de même que de conditions favorisant une meilleure conciliation famille-travail chez nos membres et le développement d'expertises professionnelles et d'un sentiment d'appartenance.

Un militantisme syndical local qu'il faut vivifier

Une deuxième lecon qui nous interpelle à la lecture de notre histoire, ou plutôt une importante question qui est soulevée et à laquelle il nous faudra le plus tôt possible répondre est celle-ci : Comment peut-on à la fois être professionnel, syndiqué et fier de l'être? Ce dilemme, entre notre statut de professionnel et de syndiqué, qui nous a toujours tiraillés a-t-il vraiment lieu d'être? Je ne le crois pas.

Trente-cing années de militantisme syndicaliste ont apporté la preuve définitive que le fait de nous prévaloir de notre droit de défendre nos conditions salariales et de travail n'est pas contradictoire à notre statut de professionnel. Au contraire, c'est justement cette capacité comme groupe de pouvoir influencer nos conditions de pratique qui rend possible un meilleur exercice de nos professions.

Le maintien de la qualité de notre vie syndicale demeure donc un objectif fort louable pour les professionnels des collèges. Nous devons nous assurer de conserver le dynamisme de notre Fédération et le militantisme de nos membres. Et cela passe obligatoirement par la capacité de chacun de nos syndicats de mobiliser ses professionnels.

Il nous faudra donc accentuer les efforts au cours des prochaines années à animer notre vie syndicale locale, de laquelle dépend directement le militantisme syndical aux autres niveaux. À défaut de pouvoir s'appuyer sur une base syndicale forte, notre organisation syndicale qu'est la Fédération ne pourra qu'être faible et chancelante. Nos syndicats sont les véritables moteurs de notre vie fédérative, de même que de notre vie en Centrale, et ils doivent donc disposer des moyens pour animer cette vie dans leurs milieux respectifs.

Parmi ces moyens à envisager, il faut certainement penser à développer une réelle culture du réseautage entre nos membres. Ceux-ci doivent être réseautés pour qu'ils puissent partager leurs expériences, leur vécu, les problèmes qu'ils vivent et les solutions qu'ils y apportent. L'isolement est une situation avec laquelle doivent composer de nombreux professionnels et qui représente une sérieuse menace à notre solidarité et à notre capacité de nous mobiliser. Le réseautage demeure certainement la meilleure facon de contrer cet isolement qui ne peut que nous être néfaste.

Une contribution dont nous pouvons être fiers

Une troisième et dernière leçon essentielle à tirer de notre histoire, et que je souhaite du plus profond de mon être que nul professionnel n'oublie, est le rôle majeur que nous avons joué, chacune et chacun de notre côté, pour accompagner des centaines de milliers de jeunes et adultes afin de les aider à réussir, non seulement leurs études, mais également et surtout leur propre vie. Je le répète : nous pouvons être fiers d'avoir contribué largement, au fil des ans, au devenir de centaines de milliers de jeunes et adultes qui ont fréquenté les cégeps depuis quarante ans.

Au-delà de la volonté pleinement justifiée d'améliorer nos conditions de travail, les nombreuses luttes que nous avons menées à travers nos organisations syndicales et notre Fédération visaient ultimement à permettre à l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens d'avoir accès à une éducation postsecondaire publique de qualité. Et c'est tout à notre honneur.

Nos revendications allant dans ce sens ont toujours été justes et je crois que nous devons continuer à nous impliquer activement dans le développement du réseau des collèges au Québec. Pour ce faire, il ne faut pas se cantonner dans une simple attitude de réaction. Nous devons plutôt privilégier l'action en proposant des pistes de développement pour améliorer l'éducation collégiale.

Œuvrer ensemble pour recentrer la mission éducative des cégeps

Lorsque nous regardons en arrière, nous constatons que nous avons souvent réagi, avec beaucoup d'à propos d'ailleurs, à des situations qui nous apparaissaient inacceptables. Cela est très bien, mais je pense qu'il nous faudra aller encore plus loin au cours des prochaines années. Pour l'avenir même de l'éducation, il nous faudra faire plus que seulement riposter. Nous devrons être capables de faire preuve de prospective et d'élaborer sur la place publique notre vision de ce que doit devenir le réseau collégial. Et je dis bien le réseau collégial et non pas uniquement les cégeps.

Ma proposition pour chacune et chacun d'entre nous pour les prochaines années est que nous travaillions ensemble afin de recentrer la mission éducative des cégeps que certains politiciens et administrateurs semblent malheureusement avoir oubliée. Nous devrons rappeler à ces derniers que cette mission éducative avait pour but de créer un réseau de cégeps, et non pas seulement une série d'établissements collégiaux sans lien et en compétition les uns contre les autres. Les étudiants de demain devraient pouvoir s'inscrire, non plus dans le simple programme d'un établissement, mais bien plutôt dans le programme offert par un réseau collégial.

Voilà les grandes leçons essentielles à retenir de nos pages d'histoire. Ce sont des leçons qui nous imposeront sans doute bien des débats à venir. Je souhaite que nous ayons l'audace de les mener avec tout le bon sens nécessaire pour que ces discussions entre nous deviennent porteuses d'avenir.

Longue vie à la Fédération du personnel professionnel des collèges!

Présentation de l'auteur

Je me dois d'abord de vous dire toute la fierté et le plaisir que j'ai éprouvé à réaliser cette histoire de la FPPC parce que j'aime l'histoire et que j'ai vécu toutes ces années de la FPPC à titre de membre syndiqué engagé.

L'histoire que je vous présente est la mienne... en ce sens que j'ai dû faire des choix de thèmes et d'événements à vous rapporter. J'avoue que mes choix sont subjectifs, mais j'espère avoir réussi à vous présenter les grands moments de la FPPC.

J'ai tenté de répondre aux attentes exprimées par les dirigeants de notre Fédération, soit retracer et écrire l'histoire de notre cheminement syndical de 1974 à 2008. Pourquoi ? Dans l'espoir de permettre aux membres actuels de réaliser l'ampleur du chemin parcouru par leurs prédécesseurs en termes de lutte pour le maintien et l'amélioration de leurs conditions de travail. La syndicalisation d'abord et les dix-huit années passées en négociation représentent une opération qui mérite hommage et reconnaissance. Que de bénévolat accompli dont les nombreux fruits profitent à la génération actuelle et à celles qui sont à venir!

J'espère avoir évité le piège de tomber dans une nostalgie facile en rédigeant cette histoire de notre fédération! Il est vrai que les temps ont changé, mais il est important de se rappeler l'engagement dont nos syndicats ont fait preuve et qui, lui, demeure tout à fait d'actualité.

Je formule le vœu que la lecture de notre histoire syndicale saura susciter l'engagement et la volonté des membres actuels de poursuivre le travail pour nous assurer une vie syndicale active et garantir la défense des conditions de travail des membres.

Merci de m'avoir permis de vivre ce retour historique.

Jean-Luc Lavoie

Remerciements

J'ai écrit cette histoire de notre Fédération à partir de mon vécu personnel et de la lecture de tous les procès-verbaux des congrès, des conseils généraux et des comités exécutifs depuis la fondation.

Cependant, j'ai aussi tenu à rencontrer certaines personnes qui ont joué un rôle déterminant dans le vécu de notre Fédération. Je tiens donc à remercier les personnes suivantes qui ont accepté de me rencontrer et de répondre à mes questions:

- Raymond Desjardins, membre du premier exécutif
- Jocelyn Benoît, présent au congrès de fondation
- Hubert Prince, ex-président
- Carmen Bourque, ex-présidente
- Pierre Cabana, représentant des universités et membre de l'exécutif
- Jacques Legault, ex-président

J'adresse aussi une mention spéciale au comité de lecture composé de Bernard Bérubé, Chantal Kelly et Jacques Legault.

De plus, les textes n'auraient pas la fluidité actuelle et leur élégance sans la précieuse collaboration de Claude Girard, du Service des communications de la CSQ. Ce dernier a consacré plusieurs heures à faire des ajouts et des modifications de texte.

Pour sa patience à déchiffrer mes gribouillis et en faire un texte lisible, merci à une ex-collègue de travail au Cégep de Saint-Jérôme, Diane Filion.

Je dois aussi remercier le personnel du Service des archives de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Paul Chamberland et Lucie Hallé de même que la secrétaire administrative et comptable de la Fédération, Marie-Claude Adam et la réviseure linguistique, Micheline Jean.

Enfin, je ne peux passer sous silence la collaboration entière et soutenue du président actuel de la FPPC, Bernard Bérubé.

À toutes ces personnes, j'exprime mes plus sincères remerciements.

Jean-Luc Lavoie



Chapitre I

De la CIC à la CSQ en passant par la CEQ

La CSQ a pour origine la CIC et la CEQ. La négociation à l'échelle provinciale a véritablement transformé le fonctionnement du mouvement syndical. Que de chemin parcouru à travers des idéologies très divergentes!

De 1936 à aujourd'hui, le mouvement syndical dans le secteur de l'éducation a vécu toutes les transformations sociales de la société québécoise. Mieux encore : il a lui-même contribué à transformer notre société en se trouvant souvent au cœur de ces changements. Le syndicalisme, comme le concevaient ses initiateurs en éducation, ne devait pas être uniquement un puissant instrument de solidarité pour améliorer les conditions de travail et les conditions de vie des travailleuses et des travailleurs de l'éducation. Il devait également contribuer à transformer notre société pour le mieux-être de l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens.

En ce sens, l'histoire du mouvement syndical dans le secteur de l'éducation est la narration de ces nombreuses luttes menées par le personnel de l'éducation, à commencer par celles et ceux qu'on appelait à l'époque les institutrices et les instituteurs. Ils cherchaient à obtenir, dans un premier temps, la reconnaissance professionnelle et, dans un deuxième temps, l'amélioration de leurs salaires et de leurs conditions professionnelles. Au fil des ans, les victoires remportées par les travailleuses et les travailleurs syndiqués de l'éducation ont eu des conséquences heureuses qui ont contribué à faconner la société québécoise moderne. Les membres de ces syndicats, comme nous le verrons dans les pages qui suivent, ont aussi démontré une grande générosité dans leurs luttes. En effet, ils ne se sont pas contentés d'utiliser la force de leur solidarité pour améliorer leur seul sort, mais également pour exprimer des revendications plus sociales, afin d'aider d'autres groupes de citoyens moins bien organisés et plus vulnérables sur le plan socioéconomique.

L'évolution du mouvement syndical dans le secteur de l'éducation au Québec est une belle histoire. Permettez-moi de vous la raconter.

Un bref historique du syndicalisme en éducation au Québec : des origines.... jusqu'à la négociation provinciale

Pour comprendre la nature de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) d'aujourd'hui, il faut remonter à plus de soixante ans en arrière, en 1936, au moment où Laure Gaudreault fonde un premier syndicat d'institutrices rurales à Clermont, dans la région de Charlevoix. Les centres urbains suivent de près alors qu'en 1937, un syndicat est formé à Québec et ensuite à Montréal. Entre 1940 et 1946, il se signe plus de 1 000 conventions. En 1944, à la suite d'une sentence arbitrale rendue à Hull. le salaire minimum annuel des institutrices passe de 550 \$ à 800 \$ et le maximum de 1 100 \$ à 1 600 \$. Il s'agit d'un moment historique puisque c'est la première sentence arbitrale rendue concernant des enseignantes et des enseignants et elle fera jurisprudence dans le domaine. Un an plus tard, près de 200 commissions scolaires seront assujetties à une sentence arbitrale imposant le salaire minimum annuel de 600 \$, ce qui constituait la principale revendication syndicale de l'époque.

Événements à caractère social, politique culturel, mondain et... autre.

Guerre 1939-1945

Élection du gouvernement de l'Union nationale en 1944 dirigé par Maurice Duplessis dont le slogan était « Le Québec a le meilleur système d'éducation au monde ».

L'éducation au Ouébec relève du Département de l'instruction publique. Pas de ministère à cette époque.

1952 : naissance de la télévision au Ouébec.

Le mouvement de syndicalisation connaît un tel engouement chez les institutrices et les instituteurs laïques du Québec qu'en 1945, 96 % d'entre eux sont syndiqués. Cette claire volonté des institutrices et des instituteurs de se regrouper afin de prendre leur destin en main ne passe pas inaperçue à Québec. En 1946, une loi est adoptée, créant officiellement la Corporation générale des instituteurs et institutrices de la province de Québec (CIC). Un premier pas vers l'obtention de la reconnaissance était franchi. Il est important de préciser cependant qu'il ne s'agissait pas encore d'une organisation syndicale proprement dite. C'était plutôt un organisme doté à la fois de caractères syndicaux et de caractères corporatifs, sans être entièrement ni l'un ni l'autre.

Cette nature inusitée ne sera pas un handicap pour autant à la croissance de la CIC qui, en 1953, éprouve le besoin de se restructurer. Ses syndicats locaux se regroupent alors au niveau des diocèses. C'est la naissance de fédérations diocésaines jugées nécessaires pour donner le change à un employeur lui-même constitué par des associations diocésaines de commissions scolaires.

En 1955, la CIC se dote d'un service technique et elle procède à l'embauche de son premier conseiller technique. Son rôle demeure cependant limité puisqu'à l'époque, la CIC considère que le travail syndical relève prioritairement de l'autorité et de la compétence des syndicats et associations.

La fin de 1959 marque un nouveau départ pour la CIC, comme pour le Québec, avec le décès inattendu du premier ministre Maurice Duplessis. Fondateur de l'Union nationale dont il en deviendra le chef, Maurice Duplessis a dominé la scène de la politique québécoise pendant près de vingt ans. Fortement opposé au syndicalisme, il était l'adversaire des éléments progressistes de la société québécoise. Son successeur à la tête du gouvernement, Paul Sauvé, accorde à la CIC des amendements majeurs à la loi qui avait donné naissance à la Corporation. Ces amendements obligent l'adhésion automatique des enseignants au syndicat et imposent la déduction à la source de leur cotisation (la formule Rand). L'effet des changements apportés à la loi est immédiat. En 1960, les effectifs de la CIC passent de 12 000 à 28 000 membres. L'organisme dispose dès lors des moyens financiers qui lui permettent de développer son service technique, de fonder un service pédagogique et de créer ses premiers bureaux régionaux. Une autre étape significative sera atteinte en 1964, alors que le nouveau code du travail accorde le droit de grève aux enseignants.

Les règles du jeu changent avec la loi 25

Le congrès de la CIC de 1965 se prononce contre la négociation provinciale. Mais les choses n'en resteront pas là. Les nombreuses et longues grèves menées par les enseignants au cours des années 1965 à 1967 conduisent le gouvernement à adopter, en février 1967, la loi 25 qui décrète que la négociation se fera désormais à l'échelle provinciale. Les règles du jeu viennent de changer. La nouvelle donne n'empêchera pas quelques arrêts de travail entre décembre 1967 et l'année 1969. Parmi ces moments de tumulte dans les relations du travail, l'événement le plus marquant

C'est le règne des séminaires pour le cours classique et des écoles spécialisées : École normale: formation des enseignants École technique: formation de techniciens École de métiers : apprentissage de métiers (deux ans après la 7° année), etc.

1958: Elvis Presley donne deux spectacles au Canada, à Ottawa et Toronto. La rumeur veut que le cardinal Léger, archevêque de Montréal, ait fait des pressions pour empêcher un spectacle à Montréal.

1959 : Jacques Plante, gardien de but des Canadiens de Montréal, est le premier gardien de but à porter un masque dans la Ligue nationale de hockey.

Décès de Maurice Duplessis (le 5 septembre 1959), premier ministre du Québec depuis 1944 et choix de Paul Sauvé comme premier ministre. Ce dernier décède le 1^{er} janvier 1960 pour être remplacé par Antonio Barrette.

En 1961, la même Laure Gaudreault de 1936 fonde l'Association des retraitées et des retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.). À ce moment, l'A.R.E.Q. compte 295 membres. Aujourd'hui, elle en compte près de 50 000.

22 novembre 1963 : assassinat du président des États-Unis, John Fitzgerald Kennedy à Dallas (Texas).

1965 : apparition de la minijupe et Twiggy, 16 ans, 90 livres, est sacrée mannequin numéro 1.

1967 : démission du cardinal Léger pour se consacrer à l'assistance aux lépreux en Afrique.

1967 : La CIC devient la Corporation des enseignants du Québec.

1968 : Loi sur le divorce.

survient en juin 1969 alors que 16 000 syndiqués remettent massivement leur démission. Les commissions scolaires ripostent par des avis de non-réengagement. Finalement, une première convention provinciale est signée le 4 novembre 1969.

La CIC devient la CEQ et accentue son caractère syndical

Bien qu'elle se soit définie, depuis sa naissance, en vertu de son double mandat, professionnel et syndical, la CIC délaisse de plus en plus ses caractères et objectifs corporatifs. Il v a une nette volonté de recentrer l'action de la CIC qui va se traduire par un changement de nom. C'est ainsi qu'en 1967, la CIC devient la Corporation des enseignants du Québec (CEQ). Ce nouveau nom présage déjà d'un autre changement plus profond qui surviendra trois ans plus tard, en 1970. Les délégués de la CEQ décident alors de se définir uniquement comme une organisation syndicale, mettant ainsi fin à la dichotomie professionnalisme-syndicalisme qui avait perduré pendant près d'un quart de siècle. Cette redéfinition de la raison d'être de la CEQ orientera également ses gestes. En effet, l'action politique, sociale, économique et culturelle se trouve désormais au cœur des priorités de l'organisation syndicale.

Comme nous le verrons plus loin, la création de notre fédération donnera lieu également à bien des débats et des réflexions sur notre rôle de professionnel syndiqué.

La nouvelle orientation de la CEQ et le Front commun

La CEQ n'allait pas tarder à mettre en pratique sa nouvelle orientation. Pendant que les autres centrales syndicales publiaient les manifestes suivants :

- Ne comptons que sur nos propres moyens (CSN);
- L'état, rouage de notre exploitation (FTQ).

La CEQ lançait le sien sous le titre :

- L'école au service de la classe dominante (CEQ), un titre qui en disait long sur l'état d'esprit militant qui régnait au sein de nos rangs.

Les trois grandes organisations syndicales sont engagées dans de dures luttes qui dépassent les seuls intérêts de leurs membres. Elles livrent des batailles dont le caractère social et économique ne fait aucun doute. Les organisations syndicales ne se contentent pas de vouloir améliorer les conditions de travail et les conditions de vie de leurs membres. Elles veulent changer le monde, à commencer par la société québécoise. Le temps n'est pas à l'indifférence. C'est l'époque glorieuse de la solidarité tous azimuts qui anime le Québec comme le reste du monde.

Dans un tel contexte, l'appel au dépassement des rivalités intersyndicales va de soi. La nécessité de s'unir pour changer la société donnera donc lieu à la mise en place d'un grand Front commun formé des trois principales centrales pour mener à terme la première véritable négociation dans l'ensemble du secteur public. La confrontation des travailleuses et des travailleurs du secteur public à l'État revêt une dimension jamais atteinte à un tel point qu'elle se terminera par l'emprisonnement des trois présidents des centrales : Yvon Charbonneau (CEQ),

On verra que l'année 1967 est riche en événements : Exposition universelle de Montréal (Expo '67). Création des cégeps.

1970 : décès du général de Gaulle qui, en 1967, avait déclaré : « Vive le Québec libre !» du balcon de l'Hôtel de ville de Montréal.

Crise d'octobre 70 : enlèvement d'un diplomate et assassinat de Pierre Laporte. ministre du gouvernement Bourassa. À la suite de ces événements, le gouvernement fédéral décrète les mesures de guerre en octobre 1970.

Mai 1972 : première grève du Front commun des trois centrales syndicales FTQ-CEQ-CSN (210 000 membres), marquée par de multiples manifestations : grèves, occupations de postes de radio à Sept-Îles et à Saint-Jérôme.

À la suite de cette grève du Front commun, il v a création de la CSD avec 27 000 membres provenant de la CSN.

Octobre 1973 : première crise du pétrole.

1974 : crise de l'inflation et bataille pour l'indexation.

Marcel Pépin (CSN) et Louis Laberge (FTQ). Ceux-ci sont condamnés à la prison pour avoir recommandé de ne pas respecter une loi forçant le retour au travail des travailleuses et des travailleurs du secteur public en grève.

Pendant ce temps, la CEQ pousse encore plus loin sa nouvelle orientation plus sociale et politique et publie, en 1975, son manuel du 1^{er} mai intitulé *Pour une journée d'école au service de la classe ouvrière*. Son contenu reflétait une nette volonté de combattre les manifestations de l'idéologie bourgeoise et de promouvoir les intérêts des travailleuses et des travailleurs.

La CEQ devient une vraie centrale

En 1974, la Corporation des enseignants du Québec tourne une page importante de son histoire. Elle renonce définitivement à sa loi corporative pour devenir une véritable centrale syndicale dans tous les sens du terme. Elle adopte le nom de Centrale de l'enseignement du Québec. Le sigle demeure le même que précédemment, mais le changement qui intervient est fondamental. Sur la base de l'adhésion volontaire, la CEQ regroupe ainsi tous les syndicats du personnel enseignant des commissions scolaires ainsi que des syndicats du personnel professionnel et de soutien des commissions scolaires et des cégeps.

En 1974, la Corporation des enseignants du Québec abandonne sa loi corporaliste et réalise sa transformation en centrale syndicale. Elle prend le nom de Centrale de l'enseignement du Québec. Même sigle, mais quel changement.

L'évolution se poursuit... vers la CSQ

L'évolution de la CEQ ne s'arrêtera pas là. Tout au long des années 1990, la CEQ poursuit son expansion en syndiquant du personnel du secteur de la santé et des services sociaux ainsi que de l'enseignement supérieur, ce qui obligera une fois de plus la CEQ à se redéfinir pour mieux témoigner de sa nouvelle diversité. En 2000, lors de son 36° Congrès, la CEQ change de nom et choisit de s'appeler la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Aujourd'hui, la CSQ compte onze fédérations qui regroupent environ 2 505 syndicats affiliés en fonction des tâches de leurs 160 000 membres. La FPPC est l'une de ces fédérations. Que de chemin parcouru depuis la fondation de la première association d'institutrices rurales en 1936, sous l'impulsion de Laure Gaudreault, depuis la naissance officielle de la CIC le 17 avril 1946, et même depuis la première négociation provinciale en 1965.

Cette évolution du syndicalisme s'est faite au gré de transformations sociales rapides, enclenchées par l'élection du gouvernement libéral de Jean Lesage en 1960 et l'avènement de la Révolution tranquille.

Création de la Centrale des enseignants du Ouébec en octobre 1974.

Chapitre II

Dans l'euphorie des années 60, la création des cégeps et la syndicalisation

La naissance des cégeps en 1967 s'inscrit dans la suite de transformations sociales lancées avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral de Jean Lesage en 1960. Cette période est connue comme la Révolution tranquille alors que le Québec s'engage sur la voie de la modernité. Une véritable révolution secoue alors le Québec dans les domaines social, économique et politique. Cette période est caractérisée par une volonté ferme de l'État de prendre le contrôle des institutions sociales (écoles et hôpitaux) et de promouvoir le développement économique de la province. Il faut se rappeler que l'Église catholique exerce alors une mainmise totale sur le système scolaire québécois. Mais cette domination du clergé sur les institutions sociales tire à sa fin alors que la population exprime de plus en plus la volonté de voir l'État reprendre les choses en mains. Une volonté bien incarnée par le slogan « C'est le temps que ca change! » qui a permis aux libéraux de Jean Lesage de se faire élire, après seize ans de règne de Maurice Duplessis et de l'Union nationale. Un exploit qu'ils répèteront deux ans plus tard avec un autre slogan tout aussi significatif du vent qui souffle sur le Québec : « Maîtres chez nous ».

La Révolution tranquille est en cours, transformant particulièrement un système d'éducation archaïque, quoi qu'en ait dit le premier ministre Duplessis.

« Le meilleur système d'éducation au monde » comme se plaisait à le dire le premier ministre Maurice Duplessis jusqu'en 1959, allait faire place à un nouveau système inspiré de la commission Parent. Les événements de mai 1968 en France eurent leurs répercussions au Québec.

Le 22 juin 1960, une grande partie du Québec a célébré l'élection du Parti libéral et du premier ministre Jean Lesage. Personne ne se doutait de l'ampleur des transformations que ce changement de gouvernement allait provoquer au Québec.

C'est comme si tout à coup plus rien n'était impossible à réaliser au Québec et qu'il fallait tout faire en même temps, ou presque.

Le début de la décennie 1960 fut jalonné d'initiatives nouvelles qui continuent de marquer le Québec :

- Nationalisation de l'électricité en 1963 (à la suite d'une élection portant sur ce thème en 1962) sous l'inspiration du ministre des Richesses naturelles et futur premier ministre René Lévesque ;
- Création de la Société générale de financement ;
- Mise en place de l'assurance hospitalisation;
- Instauration du Régime des rentes du Québec ;
- Établissement du droit de grève dans la fonction publique.

Sorti de cette période duplessiste qualifiée par les historiens de Grande Noirceur, le Québec vibre maintenant à un nouveau rythme. Il y avait une volonté collective de rattraper le temps perdu et de faire en sorte que le Québec arrive à l'heure du monde. Des idées nouvelles surgissent de partout. C'est aussi le moment où le Juin 1960 : élection du Parti libéral avec Jean Lesage.

1962 : annonce de l'Expo 67 à Montréal.

1962 : réélection du Parti libéral. René Lévesque, ministre du gouvernement Lesage, avait fait la promotion de la nationalisation de l'électricité.

développement économique de l'après-guerre procure pour la première fois un véritable pouvoir d'achat à la jeune génération.

Sur le plan de l'éducation, le gouvernement québécois crée la commission Parent, du nom de son président (Mg Alphonse-Marie Parent) avec le mandat de lui faire des recommandations quant aux transformations à apporter au système d'éducation. La situation est urgente alors que l'on découvre, à la suite du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme mise sur pied par Ottawa en 1962, que les francophones sont parmi les groupes sociaux les moins scolarisés au Canada. Pourtant, le nombre de jeunes d'âge scolaire au Québec augmente considérablement à chaque année. Plusieurs écoles doivent d'ailleurs composer avec le double horaire durant cette période d'effervescence. C'est ce qui amena la création des polyvalentes et la régionalisation des commissions scolaires avec la mise sur pied du « péril jaune », dénomination attribuée à la création du réseau du transport scolaire à l'échelle du Québec.

Un fort vent de dynamisme souffle sur toutes les sphères de la société. Les forteresses de la religion catholique sont ébranlées et s'effondrent de tous les côtés. Par le fait même, la pratique de la religion dégringole. Le gouvernement du temps décide que le Québec doit se moderniser à tous les niveaux pour faire face aux nouveaux défis qui interpellent l'Amérique. Entre 1963 et 1966, la commission Parent publie cinq volumes, en trois tomes, pour un total de 1 500 pages de textes comportant 650 recommandations. En ce qui concerne notre niveau d'enseignement, la Commission recommande la création d'instituts pour remplacer les cours classiques d'une durée de huit ans et les cours des écoles techniques qui exigeaient quatre années d'études. La dénomination collège d'enseignement général et professionnel (les fameux cégeps) s'est imposée dans les faits quand les dirigeants du ministère de l'Éducation du Québec, chargés de la mise en application du rapport Parent, ont réalisé que le mot *collège* convenait davantage aux nouveaux établissements que celui d'institut.

Malgré la défaite du Parti libéral en 1966 et l'élection d'un gouvernement sous l'Union nationale avec Daniel Johnson à sa tête, qui avait fait campagne sous le thème « Égalité ou indépendance »; malgré aussi les promesses faites durant la campagne de 1966, ce dernier ne modifie en rien les orientations que le tout nouveau ministère de l'Éducation s'était données avec célérité.

La naissance des cégeps

C'est ainsi que sont nés, en 1967, les douze premiers collèges d'enseignement général et professionnel. Dans l'histoire des cégeps publiée par la Fédération des cégeps sous le titre Les cégeps : une grande aventure collective québécoise, on rapporte qu'il devait initialement y avoir sept cégeps, tous étant situés à l'extérieur de Montréal, sous prétexte que ceux-ci étaient prêts pour la transformation. Or, durant le printemps et l'été 1967, les pressions sont tellement fortes que le gouvernement crée cinq autres cégeps dans la région métropolitaine de Montréal. Jean-Paul Desbiens, – le célèbre frère Untel, employé du MEQ à l'époque, raconte : Septembre 1964 : spectacle des Beatles à Montréal.

1964 : création du ministère de l'Éducation.

1965 : Walt Disney et son frère rendent public leur projet de construction d'un nouveau parc d'attraction Wald Disney World. Le rêve deviendra réalité le 1er octobre 1971 avec l'ouverture du Magic Kingdom.

1966 : élection de l'Union nationale avec le premier ministre Daniel Johnson.

1967 : inauguration du pont-tunnel Hippolyte-Lafontaine.

1971 : le dollar canadien ferme au-dessus du pair avec le dollar américain pour la première fois depuis dix ans.

Juin 1972 : la CEO diffuse L'école au service de la classe dominante.

Je connais bien le dossier. Ça, je peux vous en parler, j'en ai été le responsable. Tout d'un coup, le téléphone sonne dans le courant de l'été, début de juin ou quelque chose comme ça. C'est l'opposition libérale. On reproche au gouvernement d'avoir complètement négligé la région de Montréal dans les sept cégeps. Ce qui était assez vrai. De sept, on est passé subitement à douze. Comme ca, simplement !1

En d'autres mots, malgré les réticences exprimées par certains milieux, on peut considérer que les cégeps étaient attendus. Dans les faits, le Québec rendait ainsi l'éducation postsecondaire gratuite, accomplissant ainsi un pas important dans les efforts pour contrer la sous-scolarisation des Québécoises et des Québécois comparativement au reste de la population canadienne. Cette accessibilité soudaine à l'éducation postsecondaire connut un tel succès que le principal défi fut de gérer l'expansion rapide du nombre de cégeps. Déjà, dans l'année qui suit leur création, le nombre de cégeps double, puis triple rapidement. La progression de la clientèle étudiante est tout aussi étourdissante. Pour vous en donner une idée, il me suffit de vous dire que i'ai amorcé ma carrière au collégial en 1968 au campus Saint-Jérôme du Collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Des 125 élèves qu'on y comptait en 1967, nous sommes passés à une clientèle qui a atteint 1 000 cégépiens dès l'automne 1970. Le phénomène s'est reproduit dans tous les collèges.

La gestion des cégeps

Il va de soi qu'il n'était pas facile de tenter d'encadrer et de planifier une telle croissance. À certains moments, la situation ressemblait à un véritable casse-tête puisqu'il fallait voir à tout en même temps. On aurait dit que le mécanisme avait été mis en branle dix, quinze ans plus tôt, alors que dans les faits, il en était tout autrement. La société québécoise s'était mise en marche et il fallait faire vite pour répondre aux nouveaux besoins, pour satisfaire cet appétit jusque-là insoupçonné de la population pour l'instruction. Accablés d'un revenu inférieur aux anglophones de la province, les francophones étaient déterminés à prendre les moyens nécessaires pour hausser leur niveau de vie. On disait à l'époque « Qui s'instruit s'enrichit » et les jeunes se tournaient nombreux vers les cégeps pour acquérir cette précieuse instruction qui assurerait leur avenir.

Il fallait donc créer des programmes, engager du personnel et structurer les départements. Du cours classique, on a gardé le français et la philosophie. La gestion a posé quelques problèmes. La première année, le directeur général était souvent la même personne qui occupait la fonction sous l'ancien régime. Il fallait bien sûr assurer une certaine transition d'un système à l'autre. Mais les pouvoirs du directeur général n'étaient plus aussi étendus. S'il avait auparavant les coudées franches, ce n'est plus le cas avec le cégep. L'omnipuissance du directeur général était devenue chose du passé. Il n'est plus seul à décider. Le système d'éducation s'est démocratisé. Le directeur général doit lui-même suivre des règles et travailler de concert avec des directeurs de service. Il doit surtout tenir compte de la volonté d'un conseil d'administration qui gère maintenant les destinées des nouvelles institutions collégiales.

1973 : le président Nixon (USA) annonce la fin de la guerre au Vietnam.

1973 : entrée en vigueur du système de points d'inaptitude pour les automobilistes du Québec.

1974 : saccage à la baie James.

De leur côté, les enseignants ne sont pas demeurés inactifs. Ils souhaitent également avoir leur mot à dire dans le nouveau système et ils se sont rapidement organisés pour participer à la gestion. C'était d'ailleurs la volonté de tous de s'impliquer dans la mise en place de ces nouvelles institutions. Les enseignants avaient leur propre vision de la façon dont les cégeps devaient opérer et ils n'allaient pas se gêner pour la faire connaître. Évidemment, cela ne se ferait pas sans heurt. Rapidement, ils ont commencé à s'opposer à la direction, à la Commission pédagogique et aux différentes instances. Dans ce contexte de turbulences, la durée de vie moyenne d'un directeur général ou d'un directeur des services pédagogiques n'était pas très longue. Ils avaient des contrats de trois ans renouvelables, mais peu d'entre eux réussissaient à se maintenir en fonction plus de deux ans. Les statistiques compilées par la Fédération des cégeps reflètent bien le climat d'instabilité avec lequel devaient compter les directeurs. De 1967 à 1970, pas moins de 289 titulaires se sont succédé à l'un ou l'autre des 180 postes de cadres qui existaient dans les cégeps. Cela représente une moyenne de 1,6 titulaire par poste sur une période de seulement trois ans.

Le Québec avait un long retard à rattraper en éducation et il fallait faire vite. Inhabitués à un modèle de gestion participative, les gestionnaires subissaient une pression énorme et ce haut niveau de stress, que leur imposaient leurs responsabilités, constituait la première raison de ces départs (pour 40 % d'entre eux). Le nombre de programmes techniques est passé de 43 à 120 en cinq ans au début des années 1970. Pendant ce temps, les collèges poussaient comme des champignons et se multipliaient un peu partout sur le territoire. De douze qu'ils étaient la première année de leur naissance, on en dénombre 23 la seconde et, peu de temps après, une quarantaine.

En cette fin des années 1960 et ce début des années 1970, l'ambiance qui règne au Québec se résume ainsi : ces nouvelles institutions que sont les cégeps, administrées selon des règles de jeu différentes, ont vu le jour et connaissent un succès instantané, bénéficiant d'un engouement sans précédent de la population pour les bienfaits de l'instruction. Mais ça ne s'arrête pas là. Le contexte social est à la turbulence et à la contestation. C'est à l'intérieur des murs des cégeps que le bouillonnement des idées de remise en question de la société se fait particulièrement sentir.

Soulèvement des jeunes dans le monde... Mai 1968 en France... Octobre 1968 au Ouébec

Le monde avait beau ne pas connaître encore Internet, cela n'empêchait pas les idées de voyager rapidement par delà les frontières. En mai 1968, la France est profondément secouée par une contestation généralisée telle que jamais vue des institutions scolaires. Durant plusieurs semaines, les grèves et les manifestations violentes visant une réforme des universités allaient se multiplier jusqu'à atteindre un point culminant. Le président de la France n'aurait pas d'autre choix que de dissoudre l'Assemblée nationale et ordonner des élections anticipées. La jeunesse française était en effervescence, mais elle n'était pas la seule. Des mouvements étudiants se levaient dans plusieurs autres pays, notamment l'Allemagne, les États-Unis, la Tchécoslovaquie (ébranlée par le fameux Printemps de Prague), le Japon, l'Italie et le Mexique, pour manifester et contester le système en place, dont les valeurs sur lesquelles il reposait.

Le Québec ne fait pas exception à la règle. Le même phénomène le frappe de plein fouet dès la rentrée en septembre 1968. Pour la première fois, les étudiants ont décidé d'occuper les cégeps. Alors nouvel enseignant, je me retrouvais déjà sur le trottoir à cause des occupations étudiantes. Les troubles étudiants allaient passablement retarder le début de la session d'hiver qui ne commencerait pas avant le 3 mars pour se terminer le 24 juin 1969. Les étudiants revendiquaient le droit de participer à l'élaboration des plans d'études. Le Collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse était le foyer principal de la contestation et le cégep d'origine du mouvement. Le slogan étudiant était le suivant : « Participer, c'est se faire fourrer », une contradiction en soi puisque les contestataires réclamaient justement une plus grande participation.

On peut facilement imaginer le climat dans les cégeps durant ces premières années. La bonne foi et la volonté de construire, qui avaient inspiré tout le monde au départ, avaient cédé la place à un nouvel état d'esprit caractérisé par la méfiance et le rejet de toute forme d'autorité. Le moindre consensus était pratiquement impossible à obtenir et ces nouvelles institutions, qui faisaient la fierté de notre jeune système d'éducation public, étaient quasiment rendues ingouvernables.

À la suite des événements d'octobre 1968, la moindre insatisfaction servait de prétexte pour occuper le bureau de la direction ou pour surgir aux séances du conseil d'administration et envahir les lieux. Il arrivait souvent que 150 à 200 étudiants débarquaient et troublaient le déroulement normal de la réunion. Je me souviens d'ailleurs fort bien de séances du conseil d'administration de mon collège qui se sont prolongées jusqu'aux petites heures du matin sans que personne n'ait pu s'entendre sur les solutions à apporter aux problèmes soulevés. L'anarchie idéologique avait atteint un tel point que nous étions incapables, en assemblée générale, de nous entendre sur le libellé à donner à une simple proposition de remerciement. Les cégeps ressemblaient à une tour de Babel moderne où plus personne ne parlait la même langue et ne se comprenait.

Il n'y avait pas que chez les étudiants bien sûr que les débats faisaient rage. Les syndicats des enseignants et du personnel de soutien étaient également très actifs pour occuper le terrain, pendant que chez les professionnels, le temps de la mobilisation n'était pas encore arrivé. Il aura fallu attendre six ans (en 1973), après la création des premiers cégeps, pour assister à la fondation des premiers syndicats de professionnels et une année de plus avant que naisse une fédération regroupant les syndicats de professionnels en 1974.

Pourquoi la FPCC... affiliée à la CEQ?

Au moment de la syndicalisation du personnel professionnel des cégeps, dans les années 1973 et 1974, une même question s'est posée à tous les nouveaux syndicats : « À quelle centrale veut-on s'affilier ? » Deux possibilités s'offraient à nous : une affiliation à la CEQ ou à la CSN par le biais d'une fédération regroupant des professionnelles et des professionnels de différents secteurs, dont celui de la santé. Les deux centrales ont courtisé les nouveaux syndicats... et ces derniers ont fait des choix. Un certain nombre d'entre eux adhèreraient à la CSN pour changer d'allégeance par la suite. Les autres préfèreraient se tourner vers la CEQ. Nous voici donc rendus à la naissance d'une fédération de personnel professionnel du collégial (FPCC).

Au moment de la syndicalisation du personnel professionnel des cégeps, dans les années 1973 et 1974, la question s'est posée à tous les nouveaux syndicats : « À quelle centrale veut-on s'affilier ? » Il y avait deux possibilités à ce moment :s'affilier à la CEQ ou à la CSN par le biais d'une fédération regroupant des professionnelles et des professionnels de différents secteurs, dont celui de la santé.

Août 1974 : le président Nixon démissionne dans la suite des scandales du Watergate. Le vice-président, Gerald Ford, le remplace.



Chapitre III

Les premiers syndicats... et une fédération

À compter de 1973, la table était mise pour la création des syndicats de professionnels, car ces derniers se retrouvaient sans identité propre dans les collèges. Une fédération allait donc voir le jour en 1974, soit sept ans après la création des premiers cégeps. Un autre moment historique pour les professionnels fut certainement le déclenchement de la première grève, qui eut lieu en 1973, et dans laquelle trois syndicats étaient impliqués.

Qui suis-je? Rien.

Rien ne vaut mieux parfois qu'une anecdote pour imager un fait. Celle qui suit démontre bien la place que nous occupions dans les cégeps après cinq à six ans d'existence, alors que nous n'étions toujours pas syndiqués. Quand je suis devenu un aide pédagogique individuel (API), à l'été 1970, on m'a informé que je recevrais mon salaire d'enseignant, plus 10 %, parce que je travaillais un mois de plus. Jusquelà, tout me semblait aller pour le mieux.

Et moi, qui suis-je ? Il me répondit : « Ben toi, t'es rien. » Ce qui voulait dire que n'étant pas cadre, enseignant ou soutien, moi et mes semblables à la comptabilité, à la bibliothèque, etc., on n'était rien. Il avait raison. Ce fut un véritable choc pour moi. Étant donné que l'on travaillait sous supervision du directeur des Services pédagogiques, on pensait que l'on faisait partie d'une gang.

La surprise surviendrait au retour des vacances, à l'été 1972. Je venais à peine de reprendre le travail lorsque le directeur des Services pédagogiques (DSP) m'annonce fièrement que des directives avaient été émises par le ministère de l'Éducation pour établir les conditions salariales des cadres. Il faut préciser que depuis 1967, aucune directive de ce genre n'avait encore été formulée. Ma réaction première a été d'interroger mon DSP pour savoir ce qu'il en était des professionnels, et donc de mon propre salaire. Celui-ci s'est empressé de refroidir mes ardeurs en m'expliquant que cela ne me touchait pas. Pourquoi ? lui demandais-je. Parce que les directives ne concernaient que les cadres. Et moi, qui suis-je ? ajoutai-je. Il me rétorqua le plus sérieusement du monde : « Ben toi, t'es rien. »

Avril 1970 : élection du Parti libéral sous la direction de Robert Bourassa.

En d'autres mots, je devais comprendre que n'étant pas cadre, enseignant ou personnel de soutien, mes collègues à la comptabilité, à la bibliothèque, et autres professionnels comme moi-même, nous n'étions rien. Le constat était dur à accepter, mais il avait malheureusement raison. Ce fut un véritable choc. Étant donné que les professionnels travaillaient sous la supervision du directeur des Services pédagogiques, le m'étais illusionné en crovant faussement que le faisais partie d'une *aana*. Ce aui n'était de toute évidence pas le cas.

À partir de ce moment-là, j'ai commencé à réaliser, comme plusieurs autres dans le réseau, que le temps était venu pour nous de commencer à nous organiser. Plus directement, cela revenait à dire que nous nous organisions ou nous continuions à nous faire organiser. Nous n'avions plus le choix. Il fallait bouger et c'est ce que nous allions faire.

Avant la syndicalisation... les rencontres avec le ministère et les tentatives d'association

Il faut avouer cependant que cette conscience soudaine, que nous n'étions pas reconnus comme professionnels, ne nous a pas immédiatement conduits vers le syndicalisme. Notre chemin de Damas, où nous verrions la lumière du militantisme syndical nous faisant signe, n'était pas encore arrivé. D'autres démarches diverses ont précédé, que je pourrais résumer ainsi. À compter de 1971-1972, il y a eu quelques rencontres avec des représentants du Ministère pour échanger sur les conditions de travail et de salaire de cette catégorie d'employés que nous étions. J'ai participé à une ou deux de ces rencontres au nom de mes collègues. Je me souviens que le travail n'avançait pas vite et que l'on retrouvait dans le groupe des personnes à statut fort différent. Au cours de l'une de nos dernières rencontres, les membres du groupe avaient osé exercer un peu plus de pression sur les représentants du Ministère en espérant que les choses bougeraient un peu plus rapidement. Mais devant notre impatience, nos interlocuteurs nous ont clairement fait comprendre que le Ministère ne pouvait pas aller plus loin dans la reconnaissance recherchée et que la seule issue qui nous restait était de nous regrouper en syndicat. Nous avons immédiatement recu le message et nous nous sommes comportés en conséguence. Par leur entêtement et leur refus de discuter avec nous de nos conditions de travail, les représentants du gouvernement nous ont eux-mêmes placés sur le chemin devant conduire à notre syndicalisation. Ce qui faisait d'ailleurs leur affaire. Notre regroupement en syndicat leur facilitait la gestion des ressources humaines.

Au cours de l'une de nos dernières rencontres, les membres du groupe avaient osé exercer un peu plus de pression sur les représentants du Ministère en espérant que les choses bougeraient un peu plus rapidement. Mais devant notre impatience, nos interlocuteurs nous ont clairement fait comprendre que le Ministère ne pouvait pas aller plus loin dans la reconnaissance recherchée et que la seule issue qui nous restait était de nous regrouper en syndicat. Nous avons immédiatement recu le message et nous nous sommes comportés en conséquence.

Initiative locale

Le niveau d'éveil de la conscience syndicale chez les professionnels variait encore beaucoup d'un établissement collégial à l'autre. Dans certains milieux, le groupe préféra commencer par mettre sur pied une association de personnel professionnel non syndiqué qui se voulait bona fide (de bonne foi) avec l'objectif de discuter des conditions de travail avec la direction. À d'autres endroits, le dossier fut présenté au conseil d'administration qui répondit que « ça n'existait tout simplement pas des associations bona fide dans le Code du travail ». Nous devions procéder par le biais d'un syndicat.

En fait, il nous apparaissait d'autant plus urgent de pouvoir discuter de nos conditions de travail que la direction avait procédé à trois mises à pied au sein de notre groupe. Notre détermination à nous prendre en main n'en était que plus grande et plus pressante. Nous ne fûmes d'ailleurs pas les seuls à tenter une telle approche de négociation reposant sur la bonne foi et le résultat fut le même pour tout le monde, c'est-à-dire un refus patronal de prendre en considération nos récriminations et nos revendications.

La syndicalisation : pourquoi ?

Le contexte que je viens de décrire démontre clairement que nous n'avions plus le choix. Nous n'existions officiellement nulle part dans les collèges et dans le réseau des collèges. Nous ne pouvions plus nous contenter de passer nos messages à la direction, par l'entremise des enseignants ou des cadres. Le règne du chacun pour soi chez le personnel professionnel tirait à sa fin, mais il restait encore un énorme boulot à abattre pour créer un véritable sentiment d'appartenance au groupe. La tâche était d'autant plus compliquée que certaines personnes, même à cette époque, demeuraient réfractaires au syndicalisme. Leur résistance s'expliquait par leur perception du syndicalisme qui se pratiquait à l'époque et qu'elles jugeaient plutôt musclé et trop radical.

Une autre grande raison militait en faveur de notre syndicalisation. Elle est commune à tout groupe de travailleurs qui ressent le besoin de se syndiquer, soit la représentation et la défense des intérêts des membres pour mettre fin aux décisions arbitraires des patrons. Il faut dire que ça commençait à jouer dur dans certains collèges où certains membres de la direction profitaient du fait que nous n'étions pas organisés pour abuser de leur pouvoir à notre endroit. Malgré cela, notre émergence syndicale ne fut pas facile. Nous fûmes longtemps percus, ce qui est malheureusement encore le cas aujourd'hui chez certains enseignants, comme des employés-cadres. La surprise de plusieurs était donc grande lorsqu'ils nous voyaient sortir seuls en grève. Le choc *culturel* de nous voir sur la ligne de piquetage frappait particulièrement les enseignants les moins militants.

Le contexte que je viens de décrire démontre clairement que nous n'avions plus le choix. Nous n'existions officiellement nulle part dans les collèges et dans le réseau des collèges. Nous ne pouvions plus nous contenter de passer nos messages à la direction, par l'entremise des enseignants ou des cadres. Le règne du chacun pour soi chez les professionnelles et les professionnels tirait à sa fin, mais il restait encore un énorme boulot à abattre pour créer un véritable sentiment d'appartenance au groupe. La tâche était d'autant plus compliquée que certaines personnes, même à cette époque, demeuraient réfractaires au syndicalisme. Leur résistance s'expliquait par leur perception du syndicalisme qu'elles jugeaient plutôt musclé et trop radical.

Les premiers syndicats (1973)

Les tentatives de nous entendre avec la partie patronale sans être syndiqués avaient échoué. La démonstration avait été faite qu'il fallait se regrouper en syndicat. Ainsi, la naissance de notre fédération a été précédée de la nécessaire création de syndicats locaux. Les premiers à voir le jour l'ont été dans les cégeps du Vieux Montréal, de Limoilou et Édouard-Montpetit. Les professionnels de ces établissements ont été des précurseurs et pour cela, ils méritent encore aujourd'hui toute notre reconnaissance.

Ces premiers syndicats ont obtenu leur accréditation en 1972 et, dans leur tentative de négocier une première convention, ils durent avoir recours à la grève à la rentrée de janvier 1973. Le moment de reprise de la session, avec les opérations reliées au choix de cours et aux inscriptions pour la session d'hiver, avait été ciblé comme le plus propice pour créer un rapport de force. Cette première grève dura deux à trois jours selon les endroits. Les dirigeants des trois syndicats touchés, en dépit de l'autonomie de leur organisation réciproque, entreprirent tout de même des Octobre 1973 : réélection de Robert Rourassa

1975-1976 : deuxième Front commun CEQ-CSN-FTQ.

Octobre 1975 : adoption de la Loi antiinflation : contrôle des salaires et des prix en temps de paix.

1975 : 500 000 personnes fêtent la Saint-Jean-Baptiste sur la montagne. Ginette Reno y interprète Un peu plus haut, un peu plus loin de Jean-Pierre Ferland. Les nationalistes sont en effervescence.

1975 : Année internationale de la Femme.

discussions pour tenter le mieux possible de coordonner leur action. Bien qu'informel, ce regroupement fonctionna à la plus grande satisfaction de tout le monde. Les divers témoignages recueillis confirment que les trois syndicats jugeaient avoir atteint leur objectif.

Pendant ce temps dans le monde syndical québécois, l'arrivée des premiers syndicats de professionnels de cégeps n'était pas passée inaperçue. Tant la CSN que la CEQ étaient passées à l'action et faisaient la tournée des syndicats en instance d'accréditation dans l'espoir d'obtenir leur affiliation.

Les syndicats de professionnels s'apprêtaient également à franchir une autre étape importante de leur histoire. Un comité de travail avait été formé avec l'objectif de préparer la mise sur pied, au cours des neuf premiers mois de 1974, d'une fédération pour aboutir à la constitution officielle de celle-ci en septembre 1974. Il faut prendre le temps de relire les procès-verbaux des réunions de cette période pour constater jusqu'à quel point le travail, qui a mené à la naissance de notre fédération, a été réalisé avec rigueur et célérité. Plusieurs artisans de cette opération se souviennent encore et peuvent en témoigner.

La Fédération des professionnels des cégeps et des collèges (FPCC) : 5 octobre 1974

Sa création

La création de la FPCC a eu lieu le 5 octobre 1974. Au début, notre fédération regroupait sept collèges et 171 membres. Voici en bref quel était l'état des troupes à la fondation :

Collège ou Cégep	Nombre de membres
Édouard-Montpetit	31
François-Xavier-Garneau	14
Granby	7
Limoilou	24
Saint-Jérôme	17
Sherbrooke	25
Vieux Montréal	53

La réunion de fondation s'est tenue au chic (sic) hôtel Manoir Drummond de Drummondville. Au dire des participants, la qualité de l'endroit laissait vraiment à désirer, mais heureusement, l'enthousiasme des pionniers était au rendez-vous et compensait pour faire oublier la modestie de l'endroit.

Été 1976 : Jeux olympiques de Montréal.

Novembre 1976 : élection du gouvernement du Parti québécois avec René Lévesque.

1977 : adoption de la loi 101, faisant du français la langue officielle au Québec.

1977 : les Expos de Montréal disputent leur premier match au Stade olympique devant 57 000 spectateurs.

Août 1977: décès d'Elvis Presley.

1977 : début de la série des émissions Passe-Partout.

Décembre 1977 : adoption de la Loi modifiant le Code de travail du Québec (loi 45) communément appelée loi « antibriseurs de grève ».

1978 : décès du chanteur français Claude François, créateur du succès Comme d'habitude repris par Paul Anka, Elvis Presley et Frank Sinatra sous le titre de My Wav.

Les raisons qui ont mené à la création de la FPCC

Les écrits de l'époque font ressortir six raisons ayant justifié la création de la FPPC :

- Préparer la négociation de 1975 ;
- Appliquer la convention en vigueur ;
- Faciliter le recrutement de nouveaux syndicats ;
- Établir des liens avec des syndicats CEQ ;
- Créer des alliances avec d'autres syndicats de professionnels ;
- S'assurer d'une représentation commune.

Premier exécutif

Président : Simon Cliche, registraire au Collège du Vieux Montréal

Vice-présidents : Régis Dubuisson, registraire au Collège Édouard-Montpetit

Guy Lacroix, attaché d'administration au Cégep Limoilou

Secrétaire : Raymond Desjardins, API au Cégep de Saint-Jérôme

Trésorier : Jean Dupont, API au Collège F.-X.-Garneau

Tous furent élus à l'unanimité. Il faut noter qu'il n'y a aucune présence féminine. C'était assez représentatif de la composition du groupe des professionnels dans les collèges.

Le premier budget de la fédération, adopté le 5 octobre 1974, se chiffrait à un montant de 10 000 \$. Il provenait principalement des subventions versées par la CEQ dans le cadre de son programme d'aide aux petits syndicats. La cotisation des syndicats membres était de 10 \$ par syndiqué. Ce budget couvrait la période du 5 octobre 1974 au 30 juin 1975.

Monsieur Yvon Charbonneau présidait alors aux destinées de la CEQ. Il allait devenir plus tard député libéral à la Chambre des communes à Ottawa. Le premier conseiller permanent affecté à notre fédération était monsieur Luc Lockwell. Il fut aussi décidé que le siège social de la Fédération serait situé à Montréal. Vous trouverez en Annexe I la liste des personnes qui étaient présentes à Drummondville les 4 et 5 octobre 1974 pour participer à cet événement historique : la création de la FPCC. Vous pourrez également lire l'avis de convocation (Annexe II) qui avait été distribué aux délégués syndicaux pour les inviter à participer à cette assemblée de fondation.

Vous prendrez soin de remarquer que cette première rencontre de fondation a eu lieu un vendredi soir et un samedi. Autre temps, autres mœurs peut-être, mais cela confirme l'estime que nous devons à nos valeureux pionniers qui n'ont pas hésité à sacrifier une partie de leur temps personnel pour participer à cette opération. Il était d'ailleurs de coutume, durant les premiers temps de la Fédération, que les rencontres se tiennent les fins de semaines puisque les libérations syndicales n'étaient pas encore au menu des conventions.

Mai 1979 : élection d'un gouvernement conservateur à Ottawa (Joe Clarke).

1979 : congé de maternité de 20 semaines dans les services publics et congé parental sans solde qui peut aller jusqu'à deux ans.

1979-1980: troisième Front commun CEQ-CSN-FTQ.

Juin 1981 : début de la crise économique et coupes dans les services publics.

1983 : création du Fonds de solidarité de la FTO.

Le plan de travail de la nouvelle fédération

Deux éléments principaux furent retenus comme priorités d'action de la nouvelle fédération : le recrutement d'autres syndicats et la préparation de la négociation de 1975.

Concernant le premier point, les dirigeants de la FPCC n'ont pas perdu de temps pour faire connaître leur existence dans le réseau. Dès le 30 octobre 1974, un communiqué était envoyé aux professionnels des cégeps et des collèges pour les informer de la création de la nouvelle fédération. Vous en trouverez copie en Annexe III. Vous verrez un peu plus loin que cette initiative n'est pas restée lettre morte et qu'elle a porté fruit.

Mais à court terme, les dirigeants de la jeune fédération devaient rapidement se mettre au travail, car un dossier majeur pointait déjà à l'horizon, soit la première véritable négociation à mener à l'échelle provinciale. Inutile de vous dire que tous les membres de l'équipe se sont rapidement retroussé les manches et ont préparé le dépôt de nos demandes. Non seulement le temps nous pressait, mais nous devions également apprendre les rouages d'une négociation en centrale, ce qui était une première pour tout le monde, tant les membres de l'exécutif que l'ensemble des militantes et des militants à la base. Le temps est donc venu de vous parler plus longuement de cette première négociation et des nombreuses autres qui allaient suivre et que la Fédération a connues depuis plus de trente ans.

La Fédération grandit

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut jeter un coup d'œil à la croissance de la Fédération. Fondée initialement avec sept syndicats membres, la Fédération mènera la négociation de 1975 avec onze syndicats dans ses rangs. Précisons cependant que le mouvement de syndicalisation, qui était bel et bien enclenché chez les professionnels, ne se limitait pas évidemment à notre seule fédération. D'autres syndicats naissaient ailleurs, dont certains choisissaient d'adhérer à la CSN.

Cela n'empêchait pas notre propre croissance de se poursuivre. À la négociation suivante, soit celle de 1979, nous serions vingt syndicats à livrer bataille ensemble. Le gain était majeur : treize nouveaux syndicats nous avaient rejoints en cinq ans seulement. L'avenir de notre fédération était prometteur.



Chapitre IV

Les rondes de négociations depuis trente ans (1975 à 2005)

Le processus de négociation dans le secteur parapublic est demeuré inchangé depuis trente ans. Le scénario est à peu de chose près toujours le même depuis 1975. Les périodes de négociation se succèdent tous les trois ou quatre ans selon la même approche, tant du côté patronal que syndical.

La forme changeait bien peu, mais le contenu différait grandement d'une fois à l'autre. Chaque négociation a été abordée avec la détermination de faire progresser des revendications sur ce qui nous apparaissait comme les enjeux majeurs du moment pour nos membres. Chaque fois, des luttes importantes ont dû être menées et je n'ose pas imaginer à quoi ressembleraient nos conditions de travail aujourd'hui s'il n'y avait pas eu ces batailles, de même que celles et ceux qui ont eu le courage de les livrer.

Observation générale et calendrier des négociations

Il est impossible d'écrire l'histoire d'un syndicat ou d'une fédération syndicale sans parler bien sûr de négociations, de moyens de pression, de grèves, de gains ou de pertes dans les conditions de travail. Le premier militant venu, qui a vécu cette longue période à titre de membre d'un syndicat, pourrait certainement témoigner que nous avons souvent eu l'impression que tout était toujours à recommencer tous les trois ou quatre ans... ou presque.

Pour vous donner une bonne idée de la situation, jetez un coup d'œil quelques instants sur le calendrier des différentes négociations intervenues dans le secteur public à la suite de l'adoption de la loi 25 en février 1967. Vous constaterez qu'il est loin d'être exagéré de parler de négociations quasi perpétuelles. Le plus ironique est de penser que certains suggéraient à l'époque d'instaurer la négociation permanente, ne semblant pas réaliser que nous y étions presque.

Les premières négociations dans le secteur public, incluant le secteur de l'éducation (avant la syndicalisation des professionnels des cégeps) :

- 1968-1969;
- 1971-1972.

À la suite de notre syndicalisation, notre Fédération a vécu huit périodes de négociations. En résumé, en trente-quatre ans d'existence, nous avons vécu à peu près la moitié de ce temps en négociation.

Et d'une fois à l'autre, il fallait toujours reprendre la même fastidieuse et longue démarche du côté syndical qui suivait ce rituel :

- Bilan de la dernière négociation ;
- Préparation des demandes syndicales ;
- Harmonisation avec les partenaires et/ou la Centrale, et parfois le Front commun ;
- Choix de l'équipe de négociation ;
- Choix du porte-parole ;
- Action et mobilisation auprès des membres ;
- Vote de grève ;
- Vote de ralliement :
- Période intensive de négociation pouvant conduire à un règlement (les deux ou trois dernières semaines avant une entente de principe).

Pendant ce temps du côté patronal ou gouvernemental, le scénario était tout aussi prévisible et se déroulait comme suit :

- Préparation de l'opinion publique sur les difficultés financières du gouvernement;
- Annonce du pourcentage d'augmentation de la part du gouvernement ;
- Des négociations qui traînent durant des mois et parfois des années sans aucun véritable progrès ;
- Volonté de règlement qui se traduit par des déblocages soudains aux tables de négociation;
- Sprint final en vue d'un règlement avant un moment jugé stratégique : Noël, un référendum ou une élection générale.

J'aimerais partager, dans les lignes qui suivent, l'essentiel du souvenir que je conserve, après trente ans de militantisme syndical, de ces périodes de négociation.

Je me souviens avoir reçu une convocation pour un Conseil général extraordinaire en période de sprint final de négociation avec la mention suivante : « De jeudi soir à une période indéterminée. » Quand tu vis en couple avec une jeune famille, tu attends d'être rendu au lieu fixé pour annoncer une telle nouvelle à ta conjointe.

Au cours des années 1970 et 1980, les choses se passaient différemment. Quelqu'un qui participait aux négociations devait être prêt à subir quelques longues nuits blanches, passées en réunion dans des salles enfumées (puisque la cigarette n'était pas encore le produit diabolisé qu'elle est aujourd'hui) à attendre les résultats des pourparlers aux tables, pour décider ensuite s'il fallait accepter ou refuser les dernières offres patronales. Voici d'ailleurs un extrait de procès-verbal relatant les derniers moments d'une longue rencontre de négociation : « Il y a eu entente de

1984 : Gérald Larose est élu à la présidence de la CSN.

Du 21 au 31 octobre 1986 : grève générale des étudiants des collèges et universités contre la hausse des frais de scolarité à l'université et pour une réforme des prêts et bourses. Ils obtiennent gain de cause sur le premier aspect.

principe entre les parties après des compromis de part et d'autre. Cette séance historique s'est déroulée au château Frontenac et l'accord a eu lieu à 3 h 50 du matin après plusieurs heures de négociation. »

Je me souviens encore très bien d'avoir reçu une convocation pour un Conseil général extraordinaire, qui se déroulait en pleine période de sprint final de négociation, avec la mention suivante : « De jeudi soir à une période indéterminée. » Quand tu vis en couple avec une jeune famille, tu préfères attendre d'être rendu au lieu fixé pour la tenue de la réunion (Québec dans ce cas précis) avant d'annoncer la nouvelle à ta conjointe. Heureusement, l'amitié sincère qui se développait entre collègues délégués aidait à passer le temps.

Le processus des négociations demeurait donc inchangé. D'une fois à l'autre, nous revivions la même succession d'événements. Curieusement, l'approche gouvernementale et patronale se ressemblait toujours, malgré le fait que le parti au pouvoir n'était plus le même. Pire encore, chaque parti politique quel qu'il soit a aussi trouvé l'occasion, au cours de ces trois décennies, de nous imposer à un moment ou l'autre son propre décret ou sa propre loi spéciale.

Le syndicalisme et la syndicalisation, ca sert à quelque chose! Les gains remportés lors de nos victoires dépassent largement les pertes subies lors de nos défaites. Nos batailles n'ont pas été vaines.

Il v a donc eu des défaites bien sûr, mais il v a également eu d'importantes victoires. Il suffit de considérer les conditions de travail dont nous bénéficions aujourd'hui et de les comparer quelque peu à celles que nous avions au moment de notre syndicalisation, pour tirer la conclusion qui s'impose. Le syndicalisme et la syndicalisation, ca sert à quelque chose! Les gains remportés lors de nos victoires dépassent largement les pertes subies lors de nos défaites. Nos batailles n'ont pas été vaines. J'ai même connu certaines négociations où la partie patronale avait déposé des demandes touchant l'ensemble des chapitres de notre convention avec une volonté de nous obliger à consentir des reculs significatifs. Dans un tel cas, aussi paradoxal que cela puisse paraître, le statu quo que nous réussissions à obtenir devenait dès lors pratiquement un gain et une victoire.

Les votes de grève et les votes de ralliement

Au cours des premières années d'existence de la Fédération, il suffisait que les membres d'un syndicat votent une fois en défaveur du déclenchement de la grève pour que la question soit réglée une fois pour toutes jusqu'à la fin de la négociation. Cependant, la façon de faire a été revue dès la seconde négociation avec l'instauration, par la fédération, du vote de ralliement. Dans les faits, cela signifiait que si une majorité de syndicats se prononçaient en faveur de la grève, les syndicats qui s'y étaient opposés étaient invités à voter à nouveau pour décider s'ils revoyaient

leur position afin de joindre le mouvement enclenché par les grévistes. Cette procédure a soulevé de nombreux débats alors que plusieurs membres se questionnaient sur la légitimité et s'interrogeaient sur la nécessité d'une telle façon de faire. Il est survenu des cas où des syndicats ont accepté de changer leur vote initial, mais ce n'était pas toujours ce qui se produisait. Les membres de mon propre syndicat ont été appelés à voter pas moins de cinq à six fois durant un même conflit, mais le résultat demeurait irrémédiablement le même, soit l'égalité des votes (8-8). L'impasse était totale puisque le président, bien sûr, refusait de trancher l'épineuse question. Pour ma part, je considère que cette procédure, quoi que puissent en dire ses détracteurs, était pleinement justifiée du point de vue de la nécessaire solidarité entre les travailleuses et les travailleurs lors de périodes de négociation.

Il faut avouer que faire la grève lorsque nous ne formons qu'un petit groupe de quinze professionnels dans un collège qui compte trente-deux portes, c'est plutôt compliqué. D'entrée de jeu, nous faisons face à un réel problème de logistique, les grévistes n'étant pas suffisamment nombreux pour couvrir toutes les portes d'accès à l'établissement. D'ailleurs, au cours des premières années qui ont suivi notre syndicalisation, bien des enseignants ignoraient notre existence et traversaient nos lignes de piquetage sans se poser de question. Il a fallu, dans ce contexte, beaucoup de courage aux membres des syndicats de notre fédération pour voter en faveur de la grève. Ils devaient démontrer encore plus de courage et de détermination pour la déclencher cette fameuse grève.

Analyse de négociations

Vous comprendrez qu'il ne saurait être question de faire une analyse détaillée de chacune des négociations... Ce n'est pas l'objectif poursuivi ici. Mais, nous voulons nous rappeler globalement les grands enjeux qui se trouvaient au cœur de toutes ces batailles syndicales et faire ressortir les embûches rencontrées quotidiennement lors de nos luttes.

Regard global sur les négociations

Dans les faits, notre Fédération a mené à ce jour huit négociations.

La première négociation fut conduite en Centrale en 1975. Nos membres, qui n'avaient jamais eu l'occasion de négocier leurs salaires et leurs conditions de travail, étaient en quelque sorte littéralement « affamés » et les demandes pleuvaient de tous bords tous côtés. Une stratégie de négociation commune avec la CSN, question de renforcer notre rapport de force, avait même été élaborée, mais la collaboration avec cette centrale syndicale a été rompue en l'absence d'une vision commune des revendications à faire valoir touchant la rémunération. La négociation terminée, le bilan qui en sera fait permettra de constater que malgré leurs nombreuses demandes, les membres n'étaient pas vraiment prêts à défendre leurs revendications. Les mots d'ordre syndicaux lancés étaient inégalement respectés selon qu'ils provenaient de la Fédération ou bien de la Centrale. Toutefois, en dépit 1975 : Raoul Duguay crée La Bittt à Tibi.

de ce constat d'une mobilisation fragile, des gains significatifs ont quand même été obtenus, apportant des améliorations à la sécurité d'emploi et aux conditions de travail.

Les négociations suivantes furent encore plus difficiles puisqu'elles se sont déroulées dans le contexte de coupes budgétaires imposées aux cégeps. Ce climat peu propice allait durer une dizaine d'années, influençant le climat des négociations conduisant à une entente pour les années 1980, 1983, 1987 et 1990. Cependant, en 1983, la négociation s'est close par l'imposition d'un décret. Malgré tout et grâce à notre détermination, de même qu'à certains moyens de pression exercés au moment opportun, nous avons réussi au fil des ans à obtenir plusieurs gains significatifs, dont ceux qui suivent :

- Choix d'appartenir ou pas à un ordre professionnel;
- Règles pour encadrer les mutations ;
- Reconnaissance des conditions nécessaires justifiant les mises en disponibilité (déclencheurs);
- Obtention d'échelles salariales basée uniquement sur l'expérience... mettant fin à l'arbitraire patronal;
- Règles d'embauche des chargés de projet ;
- Ordre de priorité à l'embauche ;
- Création des comités de sélection.

Une demande qui nous tenait particulièrement à cœur et que nous avons formulée à plusieurs occasions ne fut malheureusement jamais satisfaite. Il s'agissait d'établir un ratio professionnel-élèves (un nombre minimum de professionnels pour un certain nombre d'élèves). Il faut se rappeler que l'on comptait, en 1970, 12 professionnels pour 1 500 élèves. Neuf ans plus tard, ce ratio n'était plus que de 5,8 professionnels pour le même nombre d'élèves. De son côté, la CSN s'est surtout efforcée d'obtenir un plancher d'emploi, mais ses efforts ne lui ont guère valu plus de succès.

Le Front commun

Il a souvent été question de front commun entre les centrales lors des négociations dans le secteur public. Bien que l'objectif de vouloir rassembler l'ensemble des forces syndicales du secteur public en période de négociations ait été noble, force est de constater que les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes des membres. Il faut dire qu'alors que certaines personnes voyaient le Front commun comme un mal nécessaire, il fut plutôt en réalité une nécessité mal reçue. Ce qui était fort compréhensible puisqu'il était loin d'être évident de concilier les intérêts de centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs, dont le seul point commun était d'avoir le même employeur, l'État, alors que leurs professions et leurs milieux de travail présentaient de nombreuses différences. Devant la difficulté de l'exercice, le Front commun a donc rapidement limité son action aux seules revendications

touchant l'ensemble des syndiqués de la fonction publique, telles que les salaires et la retraite. L'idée d'un véritable front commun avait donc été abandonnée au profit de la mise sur pied d'une table centrale de négociations.

> « Le Front commun, ce n'était pas un mal nécessaire, mais une nécessité mal recue. »

Fin de la négociation de 1980

Cette négociation a pris fin au début de l'année 1980, après une grève qui a duré du 4 au 15 février 1980. Le 12 février de cette année-là, nous comptions 27 syndicats de professionnels CEQ et CSN engagés dans le conflit. Cette mobilisation nous aura permis de mettre fin à l'arbitraire patronal pour déterminer nos conditions de travail les plus fondamentales : horaire de travail et mises en disponibilité permises à la suite d'une baisse de la clientèle. Notre convention autorisait des mises en disponibilité advenant une baisse significative de la clientèle. Mais le terme baisse significative était interprété bien différemment par l'employeur et par le syndicat. Dans certains collèges, il suffisait que l'on enregistre une baisse de moins d'une vingtaine d'élèves pour que l'on procède immédiatement à des mises en disponibilité. Plusieurs griefs ont donc été déposés afin la situation soit clarifiée une fois pour toutes.

Le contexte de cette négociation

La négociation de 1978-1980 constitue sans nul doute un tournant décisif dans notre vie syndicale. Pour cette raison, elle mérite d'être analysée attentivement. Dès le départ, elle s'est amorcée avec une attitude de l'employeur très différente de ce que nous avions connu auparavant. La partie patronale ne se contentait plus de recevoir les revendications syndicales. Elle formulait ses propres demandes et cellesci étaient exigeantes. Il ne fait aucun doute que si nous avions cédé, nos conditions de travail se seraient grandement détériorées. Les principaux enjeux en cause étaient la possibilité pour l'employeur de modifier les horaires de travail du personnel professionnel et le droit de mutation.

La position de la partie patronale était claire, à savoir que « tant que le comité de négociation n'accepterait pas le **droit de veto** des collèges sur les horaires de travail, elle ne cèderait rien ». Au Cégep du Vieux Montréal, à cette époque, la guerre ouverte est déclarée entre l'administration et le syndicat. On ne compte pas moins de 54 griefs en suspens. L'administration va jusqu'à obliger les API et les spécialistes en moyens techniques d'enseignement (SMTE) à modifier leur horaire de travail en exigeant qu'ils travaillent le soir, sans aucun respect du contrat d'engagement ou de la convention. Le geste est unilatéral et l'employeur impose le nouvel horaire de travail bien qu'il n'y ait aucune entente à ce sujet entre les parties.

Mai 1980 : premier référendum sur l'indépendance du Québec : pour 40 %, contre 60 %.

Devant un tel coup de force, les professionnels concernés refusent de se plier aux exigences de la direction qui réagit en leur imposant des compressions salariales. Les professionnels répondent en débrayant et en procédant à l'occupation du Collège. Nous sommes alors à l'hiver 1980, à quelques mois d'entreprendre une nouvelle ronde de négociations. Tout se passait donc comme si la partie patronale avait ciblé le Cégep du Vieux Montréal pour lancer les hostilités, faire un exemple et tenter d'intimider l'ensemble des syndiqués avant le début des négociations.

Les signes ne mentent pas et devant cette attaque contre les professionnels du Cégep du Vieux Montréal, l'ensemble des syndicats réagissent en renforçant leur solidarité. De notre côté, notre Fédération a voté un appui financier aux collègues du Vieux Montréal. Malheureusement, chez les syndicats locaux qui ont été invités à appuyer la démarche, la réaction a été plutôt tiède. Le soutien recherché devait se traduire par un appui financier équivalent à une journée de salaire pour chaque syndiqué des autres collèges. Ce mouvement ne connût pas un grand succès.

Presque en même temps, la situation dégénérait ailleurs également. Au Collège Shawinigan, la direction procède à six mises en disponibilité en prétextant la baisse de clientèle qui était survenue et qui consistait en une diminution de 160 élèves sur 1 600.

Au Cégep Limoilou, les choses ne vont guère mieux avec l'abolition du service d'animation socioculturelle qui affecte trois professionnels. Ces derniers en place se définissaient et agissaient comme des agents de l'éducation intégrale de l'individu et comme des agents de prise de conscience et de changement. Ailleurs dans d'autres cégeps, c'est la valse des griefs qui se met en branle pour faire valoir et défendre nos droits. Au Cégep de Victoriaville, les griefs portent sur les contrats d'entreprises, au Collège Ahuntsic, ils concernent le statut de certains professionnels, alors qu'au Collège Édouard-Montpetit, le sujet en litige est l'ancienneté.

La Fédération des cégeps devient une fédération patronale

Un événement important surviendra au cours de cette négociation qui venait confirmer la volonté de plus en plus évidente des patrons de resserrer leurs liens et leur collaboration. En effet, la Fédération des cégeps décide de larguer les commissions de professionnels, qui étaient pourtant en place depuis une bonne dizaine d'années, pour devenir une fédération essentiellement composée de personnel-cadre. Cette réaction confirmait la volonté patronale de regagner une partie du pouvoir perdu depuis la création des cégeps. J'ai vécu cette période à titre de président de la Commission des API et j'ai participé au congrès de la Fédération des cégeps qui a modifié ses statuts pour devenir une fédération strictement patronale. Lors de ce congrès, les patrons ont littéralement mis en marche un véritable rouleau compresseur devant leur permettre d'arriver à leur fin ultime, soit la satisfaction de se retrouver désormais uniquement entre eux.

Des conséquences... onéreuses

Revenons maintenant à cette négociation de 1978-1980. Une fois terminée, elle allait laisser derrière elle de sérieuses séquelles financières et organisationnelles. En effet, la Fédération se retrouve avec un déficit de 30 000 \$ sur les bras, pendant que le constat n'est guère plus rose chez plusieurs syndicats qui doivent faire face à de sérieuses difficultés financières. En mars 1980, le Syndicat des professionnels du Collège Édouard-Montpetit est même secoué par une sérieuse crise, n'ayant plus d'exécutif à sa tête.

Et il fallait reprendre les dix jours perdus à la suite de la grève. Dans la plupart des collèges, le scénario proposé ressemblait à ceci : les enseignants suggéraient une récupération équivalant à un jour par jour perdu alors que les étudiants préféraient plutôt cinq jours repris pour l'équivalent de dix jours. La direction tranchera finalement en faveur de la proposition des étudiants.

Ce scénario des lendemains de grève qui déchantent va se répéter par la suite jusqu'au jour où le ministère de l'Éducation en aurait assez et obligerait le Cégep de Saint-Laurent à annuler une session. La lecon porterait fruit puisque par la suite, le respect des 82 jours deviendrait une obligation et une réalité inscrite au RREC.

Il avait également été décidé, à la suite de la grève de février 1980, que les membres de l'équipe de négociation remettraient à la Fédération la perte salariale moyenne encourue par les syndiqués. Cinq mois plus tard, devant la complexité du calcul, on revoyait la décision pour fixer le remboursement à effectuer à deux jours de salaire net.

La négociation avait beau être terminée, elle demeurait à l'ordre du jour de presque toutes les rencontres des instances. Par exemple, en mai 1981, on retrouvait à l'ordre du jour d'une même réunion les deux points suivants :

- Impression du bilan de la négociation 1978-1980 ;
- La présidente, Carmen Bourque, présente un document qui traite de la préparation de la négociation de 1982.

C'était à peine terminé que tout recommençait...

Le contexte de la négociation de 1982

La négociation de 1982 allait passer à l'histoire à plusieurs points de vue, à commencer par le contexte économique dans leguel elle s'est déroulée. C'était du jamais vu. Le taux d'inflation se situait à 12 % par année. Les taux d'intérêt sur les emprunts, de même que sur les REER, ont grimpé jusqu'à 21,5 %. Les conséquences sociales étaient catastrophiques. Dans le secteur privé, les fermetures d'usines, surtout des PME, se succédaient les unes après les autres. On ne comptait plus les familles qui, obligées de renouveler leur hypothèque, n'étaient plus en mesure de rembourser leurs paiements et perdaient leur maison.

Avril 1981 : réélection du Parti québécois. 1985 : premier cas de sida déclaré.

1982-1983 : quatrième Front commun CEQ-CSN-FTQ.

Tout allait donc de mal en pis sur le plan économique. Pour tenter de limiter les dommages dans nos rangs, la négociation a été amorcée en réclamant la pleine indexation de nos salaires, afin que nous puissions conserver au moins notre pouvoir d'achat qui était en train de s'effriter à vue d'œil. Mais le gouvernement du Québec allait décider de prendre les choses en main pour faire face à la crise économique. Des lois allaient être adoptées pour fixer les salaires des employés de l'État. Non seulement nous ne réussirions pas à conserver notre pouvoir d'achat, mais nous devrions également subir des compressions salariales de 20 % pour trois mois.

La négociation de 1982 allait passer à l'histoire à plusieurs points de vue, à commencer par le contexte économique dans lequel elle s'est déroulée. C'était du jamais vu. Le taux d'inflation se situait à 12 % par année. Les taux d'intérêt sur les emprunts, de même que sur les REER, ont grimpé jusqu'à 21,5 %. Les conséquences sociales étaient catastrophiques. Dans le secteur privé, les fermetures d'usines, surtout des PME, se succédaient les unes après les autres. On ne comptait plus les familles qui, obligées de renouveler leur hypothèque, n'étaient plus en mesure de rembourser leurs paiements et perdaient leur maison. Pour tenter de limiter les dommages dans nos rangs, la négociation a été amorcée en réclamant la pleine indexation de nos salaires. Des lois allaient être adoptées pour fixer les salaires des employés de l'État. Non seulement nous ne réussirions pas à conserver notre pouvoir d'achat, mais nous devrions également subir des compressions salariales de 20 % pour trois mois.

Le coup était d'autant plus dur qu'il nous était asséné par le gouvernement péquiste de René Lévesque, un gouvernement que nous avions toujours cru social-démocrate et dont le parti avait bénéficié d'un préjugé favorable de la part des travailleuses et des travailleurs du secteur public. Pour les employés de l'État, le choc a été très dur à encaisser, mais ce fut également le cas pour le Parti québécois qui allait en payer un prix politique élevé au cours des années suivantes. Le gouvernement avait entrepris une campagne de dénigrement envers les employés de la fonction publique et du secteur parapublic. Lucien Bouchard, négociateur du gouvernement de l'époque, avait déclaré : « Les professionnels sont des techniciens surpayés. »

Au sein de la population, il se trouvait peu de gens pour dénoncer le coup de force gouvernemental. Dans l'état pitoyable où se trouvait l'économie et avec des pertes d'emplois qui se multipliaient dans le secteur privé, plusieurs personnes étaient d'avis que le secteur public demeurait privilégié puisqu'au moins nous conservions nos emplois. Trois lois spéciales furent donc adoptées durant ce conflit. La dernière,

adoptée en février 1983, fut jugée vingt ans plus tard anticonstitutionnelle par la Cour suprême du Canada. Les honorables juges ne reprochaient pas à la loi sa sévérité, mais bien plutôt le simple fait qu'elle n'avait pas été traduite en anglais dans des délais jugés raisonnables. Les travailleuses et les travailleurs qui ont participé à la grève à l'hiver 1983, dont plusieurs étaient devenus depuis retraités, ont recu en 2003 un remboursement équivalent à deux jours de salaire en plus des intérêts. Le montant total a atteint près de 500 \$.

Cette époque fut également marquée par la décision unilatérale du gouvernement de modifier les conditions des régimes de retraite en augmentant les cotisations et surtout, en procédant à l'abolition de la pleine indexation, remplacée par la formule *augmentation du coût de la vie (–) un certain pourcentage.* Le mouvement syndical continue à réclamer que le gouvernement assume la pleine indexation à laquelle il a mis fin.

La période marxiste-léniniste

Il est impossible de parler du début des années 1980 sans rappeler le courant de pensée marxiste-léniniste qui a traversé les rangs de la CEQ et de la CSN à cette époque. En résumé, il faut savoir que certains militants luttaient non seulement pour l'amélioration des conditions de travail, mais aussi pour abattre la « bourgeoisie » et installer au pouvoir un gouvernement qui défendrait les intérêts des travailleurs.

Ce fut une période de longs et interminables débats idéologiques dans les instances. Ces militants d'extrême gauche étaient passés maîtres dans l'art de la manipulation des ordres du jour et des procédures d'assemblée, tout cela pour arriver à leurs fins. Pour plusieurs qui avaient vécu les années de la Grande Noirceur sous le régime Duplessis, alors que l'Église catholique exerçait sa domination sur l'ensemble de la société et imposait ses dogmes, ce retour aux élans doctrinaires, fussent-ils politiques, n'en demeurait pas moins très irritant. Les slogans marxistes-léninistes avaient remplacé le slogan « Crois ou meurs ! » de la foi catholique.

Nous comptions bien nos éternels cinq à six délégués marxistes-léninistes qui participaient à nos instances, mais ils n'étaient jamais guère plus nombreux. Toutes leurs opinions et actions étaient imprégnées de leur doctrine politique.

Mais que l'on soit d'accord ou non avec les idées que défendaient ces militants, il n'en demeure pas moins qu'il faut rendre hommage à leur zèle qui était exemplaire. L'authenticité et la profondeur de leur engagement ne faisaient aucun doute. Ils se donnaient corps et âme à leur cause, allant jusqu'à distribuer des tracts à l'entrée des caisses populaires par une température de – 30 °C. Le courant marxiste-léniniste a fini par perdre de sa vigueur au fil des ans et plusieurs disciples de cette pensée ont terminé leur carrière... dans des postes de cadre de haut niveau. C'est la vie!

Dans un essai publié en 2007, ayant pour titre *lls voulaient changer le monde*, l'auteur Jean-Philippe Warren, titulaire de la Chaire d'études sur le Québec de l'Université Concordia, écrit ce qui suit en faisant référence à cette période

1983 : Brian Mulronev est élu chef du Parti conservateur et en 1984, il devient premier ministre avec 211 sièges pour son parti, soit la plus forte majorité obtenue au Parlement fédéral.

1984 : visite du pape à Montréal. Céline Dion interprète Une colombe.

1985-1987 : pas de Front commun, les trois centrales (CEQ, CSN, FTQ) négocient séparément, mais avec une certaine coordination.

25 novembre 1986 et 24 février 1987 : deux jours de grève de la FPPCU.

mouvementée : « En général, les gens n'aiment pas parler de ce passé, un passé tabou parce que douloureux pour plusieurs. Personne n'est capable d'en parler de façon empathique, même pas ceux qui y ont participé. Parce que c'est très dur pour eux. Non seulement à cause du discrédit qui a été jeté sur leurs doctrines et leurs activités, mais parce qu'ils ont eu l'impression d'avoir perdu dix ans de leur vie. »

Le Comité sur la relativité salariale

Au terme de la négociation de 1986, à la suite de nos revendications pour l'obtention d'une échelle unique, nous avions obtenu, dans le dernier sprint, la mise sur pied d'un comité pour étudier les relativités salariales. Les commissions scolaires faisaient aussi partie de ce comité. Les travaux furent longs et ardus. Ils ont donné lieu à des enquêtes et à des recherches sur la nature des tâches accomplies par nos membres. Jacques Legault, qui occupera la présidence de notre fédération de 1993 à 2002, nous représentait au sein de ce comité. Ces travaux ont conduit à la création de trois grandes catégories d'échelles de traitement.

En résumé, les périodes de négociation : des moments intenses dans la vie syndicale

Il ne saurait être question de faire l'analyse de toutes les négociations vécues par notre Fédération. Tel n'est pas l'objectif de cet ouvrage. Une telle analyse existe déjà et a été fort bien réalisée par Chantal Kelly, conseillère syndicale de la FPPC. Il faut cependant souligner que toutes les rondes de négociations ont contribué à maintenir ou à améliorer les conditions de travail des professionnels. Chaque décennie, il y a toujours eu des membres pour revendiguer la défense de nos conditions de travail. Mais cette volonté de se battre pour améliorer notre sort n'a jamais été unanime. Le recours à la grève ne fait jamais l'unanimité au sein d'un syndicat, quel qu'il soit. Récemment, lors de la dernière ronde de négociations en novembre 2005, dix-neuf syndicats ont voté en faveur de la grève alors que quatorze autres s'y opposaient. Le résultat du vote fut même à égalité dans un syndicat. Les grands enjeux de cette négociation étaient les suivants :

- Diminution de la durée de la charge de projet ;
- Rééquilibre de l'ordre de priorité entre les réguliers et les temporaires ;
- Clarification des frontières de fonction ;
- Amélioration des conditions de travail des personnes à statut précaire ;
- Augmentation des sommes locales disponibles pour le perfectionnement.

Quant à l'exclusivité des tâches, c'est un dossier qui revient constamment sur la table depuis la fin des années 1970. Quant à la partie patronale, elle recherchait de la souplesse et de la flexibilité dans la gestion du personnel.

En février 2008, il y a eu une entente de principe pour actualiser le plan de classification.

1988 : réélection de Brian Mulroney, premier ministre du Canada.

1990 : élection du premier député NPD du Québec en la personne de Philip Edmunston.

En résumé, il faut retenir le fait que les rondes de négociations ont, depuis trente ans, constitué des moments forts de notre vie syndicale. Ce furent des occasions exceptionnelles pour vivre pleinement notre identité de groupe et revoir les raisons d'être de nos fonctions. Tout en cherchant à améliorer nos conditions de travail, nous avions le sentiment de contribuer à la cause de l'éducation. Notre dépôt syndical, en mars 2003, reflétait bien ce sentiment en s'intitulant Pour une contribution optimale des PNE... à l'évolution du réseau collégial public.

L'expérience de la vie nous apprend rapidement que la solidarité n'est jamais une qualité acquise dans aucun groupe. C'est vrai également pour les syndicats. Mais dans le cas de la FPPC et de ses syndicats, nous pouvons nous réjouir de constater que la solidarité, qui nous unissait, a toujours été suffisamment forte pour que nous formions un groupe fier de lui-même et capable d'assumer ses responsabilités dans le milieu de l'éducation.

Chapitre V

Le regroupement avec les professionnels des universités (1984-1993) et une nouvelle fédération en 1993

Pendant neuf ans, notre Fédération a été regroupée avec celle des professionnels des universités, conformément aux positions prises par la CEQ sur le financement des petites fédérations. Cette expérience de travail regroupé n'allait pas durer. La vision de la CEQ allait changer et notre Fédération retrouverait sa pleine autonomie. Voilà une page de plus de la vie de notre groupe.

Du chapitre précédent nous pouvons retenir qu'une grande partie de notre temps était consacrée à travailler sur le dossier des négociations. Parallèlement à ce travail, il fallait aussi réfléchir à la structure politique de notre Fédération. En effet, à compter de 1980, on voyait apparaître à la CEQ des mouvements et des décisions réclamant que les petites fédérations ne vivent plus aux crochets de la Centrale. Il était clair que les deux fédérations (professionnels des cégeps et professionnels des universités) n'étaient plus viables. Un document d'information de janvier 1985 indique précisément ceci :

- La Centrale veut réduire le recrutement dans les secteurs déficitaires.
- Les fédérations qui ne s'autosuffisent pas financièrement devraient se regrouper pour être de moins en moins à la charge des autres composantes de la Centrale.
- Des fédérations à faibles effectifs, telles que la FPPU et la FPCC, devront trouver un cadre de fonctionnement plus « adéquat » dans une Centrale en voie d'élargissement.

Il était clair que les deux fédérations (professionnels des cégeps et professionnels des universités) n'étaient plus viables. Selon les écrits du temps, notre Fédération avait le choix d'attendre une décision de fusion venant de la Centrale ou prendre les devants pour choisir sa voie. C'est dans ce sens que les décisions vont s'orienter.

Selon les écrits du temps, le choix qui s'offrait à notre fédération était le suivant : attendre une décision de fusion imposée par la Centrale ou prendre les devants pour choisir nous-mêmes notre propre voie. Nous allions retenir la dernière option et passer immédiatement à l'action.

Dans un document d'animation de février 1984 préparé par notre Fédération, on peut y lire que trois hypothèses sont alors envisagées :

- a) Fusion avec les professionnels des commissions scolaires ;
- b) Regroupement avec les travailleurs par ordre d'enseignement;
- c) Fusion entre les professionnels des cégeps et des universités.

La dernière hypothèse sera celle retenue pour les raisons suivantes :

- Identité de fonction entre les deux catégories d'employés ;
- 2. Meilleur poids politique à la Centrale ;
- Peu de risque d'hégémonie d'un groupe sur l'autre ;
- Meilleure utilisation des ressources.

En conséquence, au cours de l'hiver 1984, des décisions furent prises pour réaliser la fusion avec les professionnels des universités.

1984-1985 : une année d'expérimentation

Avant de consacrer officiellement le mariage, nos deux fédérations choisissaient de se donner auparavant un temps de fréquentation, question d'éprouver si un resserrement plus intime des liens était bel et bien viable. Cela s'est fait au cours de l'année 1984-1985 en tenant des comités exécutifs et des conseils généraux conjoints. C'était véritablement une expérience de vie de couple à l'essai avant de procéder à l'union définitive. Les délégués qui ont participé à ces instances, dont je suis, peuvent témoigner qu'au cours de cette période, l'attitude de tout le monde dans les deux groupes impliqués fut marquée par un profond respect de part et d'autre. Les deux fédérations s'étaient donné des modes de fonctionnement conjoints qui se résumaient comme suit :

- 1. Un vote séparé, au sein de chaque exécutif, était obligatoire pour toute décision ;
- 2. Un vote majoritaire, au sein de chaque exécutif, était obligatoire pour toute décision commune :
- Tous les dossiers devaient faire l'objet d'un débat commun ;
- 4. Il y avait obligation de s'entendre sur le partage des dossiers pour déterminer lesquels relevaient de l'une ou l'autre fédération;
- 5. Chaque instance était suivie de la rédaction d'un procès-verbal unique, dont la responsabilité de l'écriture était confiée en alternance entre la FPPU et la FPPC.

Au cours de cette année de transition, le Comité exécutif était composé de huit à dix personnes. Les réunions de l'exécutif se déroulaient selon les règles suivantes :

- La présidence d'assemblée était assurée par le groupe qui ne présentait pas de dossier.
- Le groupe qui présentait une proposition détenait le privilège d'être le premier à voter.

8 mai 1984 : un forcené entre à l'Assemblée nationale et abat quatre personnes alors que tous les parlementaires sont absents.

1984 : Pierre-Eliott Trudeau, premier ministre du Canada, démissionne et John Turner lui succède.

1984 : la compagnie américaine Apple met sur le marché son ordinateur domestique Macintosh.

15 mai 1984 : Jeanne Sauvé est assermentée comme première femme Gouverneure générale du Canada.

5 octobre 1984 : Marc Garneau devient le premier canadien à voyager dans l'espace.

Ces règles claires et la bonne volonté manifestée par tous et chacun ont confirmé la viabilité de la nouvelle fédération projetée. La période d'essai s'était révélée un succès. Le congrès de fondation, qui devait initialement avoir lieu en juin 1985, fut reporté en août 1985. Moins d'un an plus tôt, à l'automne 1984, notre Fédération avait profité d'un congrès pour fêter son dixième anniversaire. Il s'agissait d'une fête d'anniversaire pour le moins particulière puisqu'en même temps que nous soulignions les dix ans passés, nous nous préparions, dans le cadre de ce même congrès, à discuter de la dissolution des deux fédérations et de la naissance d'une nouvelle fédération. Une nouvelle union pointait à l'horizon et tous les partenaires se préparaient à vivre des jours meilleurs... comme c'est toujours le cas lorsque se forme un nouveau couple.

1985 : Une nouvelle fédération pour nous : la FPPCU

Au terme d'une année d'expérimentation et de vie à deux, la FPCC et la FPPU allaient donc de l'avant avec une fusion volontaire qui permettait ainsi d'éviter une fusion imposée par la CEQ. Le travail conjoint mené au cours de l'année 1984-1985 avait été positif et la fusion pouvait avoir lieu avec tous les espoirs de réussite.

De 1985 à 1993, le regroupement s'est vécu sous la forme suivante : lors des instances, il y avait des rencontres sectorielles durant deux ou trois jours, suivies de seulement une journée en véritable conseil général. Mais dans les faits, on peut parler de neuf ans de travail en commun puisque le Regroupement avait officieusement débuté en 1984 sur une base volontaire.

Sans faire l'analyse détaillée du travail accompli durant cette période, il ne fait aucun doute que le Regroupement s'est enclenché dans un élan de dynamisme. Nous comptions vingt et un syndicats du secteur collégial et quatre du secteur universitaire, avec un nombre de membres à peu près égal pour chaque secteur, et un total général d'environ 800 membres. Au secteur universitaire, chacune des unités avait un dossier unique en termes de négociation contrairement à la situation pour les syndicats du milieu collégial, où l'uniformité était plus grande. Personne n'était familier avec les dossiers des uns et des autres. Cela avait pour conséquence que personne n'avait un intérêt naturel pour les dossiers des autres. En réalité, un seul point commun nous liait, soit celui d'être des professionnels de l'éducation. Mais nous exercions notre profession dans un milieu professionnel différent et cela engendrait nécessairement bien des différences.

Au fil des années, la fusion a commencé à connaître de plus en plus de ratés. Le regroupement devenait de plus en plus artificiel. Le respect envers les uns et les autres était toujours là, mais nous semblions incapables d'aller plus loin que la simple collaboration mutuelle. Aux yeux de certains acteurs de l'époque, les trois dernières années, qui ont précédé la fin du regroupement, ressemblèrent à un malheur partagé. C'est tout dire.

1985 : Arlette Cousture publie Les filles de Caleb.

1985 : le cinéaste Jean Beaudin réalise Le Matou à partir du roman d'Yves Beauchemin.

Septembre 1985 : des chercheurs français découvrent l'épave du Titanic à 900 kilomètres des côtes de Terre-Neuve.

1985 : démission de René Lévesque et élection de Pierre-Marc Johnson à la tête du Parti québécois.

Décembre 1985 : retour du Parti libéral avec Robert Bourassa comme premier ministre.

7 septembre 1986 : entrée en ondes du réseau Télévision Quatre Saisons.

1986 : le cinéaste Denys Arcand réalise Le déclin de l'empire américain.

9 novembre 1986 : élection de Jean Doré à la mairie de Montréal succédant à Jean Drapeau au pouvoir depuis la fin des

Avril 1986 : explosion à la centrale nucléaire de Tchernobyl.

14 juillet 1987 : violents orages à Montréal qui paralysent la circulation et causent la noyade d'un automobiliste sur le boulevard Décarie.

1987 : décès de René Lévesque.

Non pas qu'il ait fallu tenir responsable qui que ce soit de ce malheur partagé, bien au contraire. La bonne foi de personne n'était mise en cause. Le phénomène était autre. Tout se passait comme si les deux groupes se respectaient mais sans vraiment s'aimer d'amour tendre. Et comme qui dirait, au sein d'une organisation syndicale, de tels sentiments sont insuffisants si l'on veut un jour en arriver à faire des enfants forts.

Devant l'évidence, la séparation des deux groupes s'est préparée en douceur. Le contexte s'y prêtait d'autant plus qu'à ce moment-là, à la CEQ, on avait entrepris la tâche de redéfinir nos affiliations. Le Congrès de la CEQ de juin 1992 allait d'ailleurs constituer un tournant décisif dans l'organisation de la Centrale, particulièrement en ce qui concerne les liens entre la Centrale et ses plus petits affiliés. À la suite du Congrès, le Groupe d'étude sur les structures et services (GESS) allait être créé et au cours des deux années suivantes, il était pratiquement au cœur de toutes les discussions aux diverses instances de la CEQ.

Pour notre part, nous avons participé activement aux travaux du GESS. Les résultats de cette profonde réflexion conduiraient la CEQ à prendre des orientations qui eurent des effets indirects à la fois sur la répartition des pouvoirs à l'intérieur de la CEQ et sur les services offerts par la Centrale. Nous étions l'un des groupes visés par ces changements.

Ces nouvelles règles du jeu adoptées par la Centrale confirmèrent que, pour nos deux organisations de professionnels, la meilleure voie à suivre était devenue la séparation.

Une nouvelle fédération... après 20 ans, la FPPC (1993)

Bromont, 1993 – Une nouvelle fédération, celle que l'on connaît aujourd'hui, verra officiellement le jour.

Bromont 1993 – Une nouvelle fédération qui est celle que l'on connaît aujourd'hui va naître. Elle est la conséquence du travail de restructuration qui se passait à la CEQ et du malaise vécu à la FPPCU depuis quelques années. Le congrés de fondation du mois d'août 1993 peut être considéré comme un nouvel élan vers la réalisation de nos objectifs professionnels.

Cette nouvelle fédération est l'aboutissement direct du travail de restructuration qui avait cours à la CEQ et du malaise vécu à la FPPCU depuis quelques années. Le congrès de fondation du mois d'août 1993 nous donna certainement un nouvel élan vers la réalisation de nos objectifs professionnels. Voici la déclaration de fondation qui fut adoptée à ce congrès : Les signataires déclarent fonder une Fédération dont le nom est Fédération du Personnel professionnel des Collèges ;

1988 : le président américain Ronald Reagan et le premier ministre Brian Mulroney signent l'accord de libreéchange liant les États-Unis et le Canada.

Décembre 1989 : Tuerie à l'École polytechnique de Montréal - 14 étudiantes tuées et quatre blessées.

1989 : réélection du Parti libéral au Québec et de Robert Bourassa, premier

1990 : fondation du Bloc québécois et Lucien Bouchard est choisi à titre de chef parlementaire.

1990 : création de la commission Bélanger-Campeau chargée d'étudier l'avenir politique du Québec.

Été 1990 : crise d'Oka.

1990 : adoption de la Loi sur la taxe d'accise sur les produits et services (TPS) aux consommateurs canadiens.

1991 : début de la guerre du Golfe. Quarante jours plus tard, la guerre se termine avec la reddition de l'Irak aux conditions des Américains.

- · dont les buts sont :
 - promouvoir et développer les intérêts professionnels, sociaux et économiques des professionnels(les) des organismes œuvrant au niveau de l'enseignement collégial;
 - de défendre le droit d'association, de libre négociation et de liberté d'action syndicale;
 - de représenter ses syndicats à un niveau national, d'orienter et de coordonner la représentation des syndicats auprès des instances de la CEQ et de représenter les syndicats là où leurs intérêts et leurs droits sont débattus;
 - de coordonner les activités des syndicats dans la négociation et dans l'application de leurs conventions collectives.

Tels étaient les buts de notre nouvelle Fédération.

En réalité, ces événements étaient la répétition exacte de ceux vécus lors du Congrès de 1985. Une fois encore, nous vivions la dissolution et la création, pour notre part, d'une nouvelle fédération qui s'appellerait la FPPC, en même temps que naissait la FPPU. Des protocoles furent signés entre les deux ex-fédérations qui redevenaient par le fait même autonomes. Et des élections eurent lieu pour choisir les membres du premier Comité exécutif de la FPPC. Les personnes suivantes obtinrent la confiance des délégués :

- Jacques Legault, président
- Yves Chouinard
- Michel Hétu
- Daniel Fricker.

Du côté universitaire, madame Carole Demers, qui avait été présidente de la FPPCU pendant neuf ans, allait poursuivre son travail à titre de présidente de la FPPU jusqu'à sa retraite en 2005. Cette militante exemplaire avait joué un rôle clé dans la démarche de regroupement qui s'est prolongée sur plusieurs années et elle mérite toute notre reconnaissance. Il en va de même pour Philippe Arlen, qui a agi à titre de vice-président et qui a été responsable de la section collégiale. Ces deux personnes ont marqué ces neuf années de travail conjoint avec les professionnels des universités et ont contribué à écrire une page importante de notre histoire syndicale.

1992 : l'accord constitutionnel de Charlottetown est rejeté. Le non l'emporte dans six provinces.

1993 : retour au pouvoir du Parti québécois avec Jacques Parizeau, premier ministre.

1993 : Kim Campbell est la première femme élue à la tête du Parti conservateur et devient ainsi la première femme premier ministre, mais pour quelques mois seulement, car elle sera défaite par les libéraux.

1993 : dernière coupe Stanley gagnée par les Canadiens de Montréal, sous les ordres de l'instructeur Jacques Demers.

1994 : retour au pouvoir du Parti québécois avec Jacques Parizeau comme premier ministre.

Août 1995 : Hiroshima souligne le cinquantième anniversaire de l'explosion de la bombe atomique qui a coûté la vie à plus de 100 000 personnes.

1995 : deuxième référendum sur l'indépendance du Québec. Le non l'emporte par quatre dixièmes de 1 % (50 000 votes).



Chapitre VI

La FPPC a 15 ans (1993-2008)

Depuis 1993, notre Fédération fonctionne de manière autonome et elle a continué à progresser malgré quelques difficultés de parcours. Nous porterons maintenant un regard sur son développement et sa place à la CSQ.

Comme on l'a vu précédemment, la FPPC actuelle a pris naissance en août 1993 à la suite de la scission de la FPPCU et de la décision des professionnels des collèges et des professionnels des universités de renouer avec leur secteur respectif. Quinze années se sont écoulées depuis le Congrès d'août 1993! Que devons-nous retenir de cette période ? Quels ont été les faits marquants dans l'histoire de notre Fédération et quels sont les grands dossiers qui ont retenu notre attention ? Comment s'est déroulée la transition et quelles ont été les relations entre notre fédération et la Centrale ? Voilà un certain nombre de questions auxquelles le chapitre qui suit tente de répondre.

Les conventions collectives

Au cours de cette période, la Fédération a passé six années en rondes de négociations qui ont abouti à la signature de trois conventions. C'est donc un temps énorme et beaucoup d'énergies qui ont été consacrés à cette opération syndicale. Il est facile d'imaginer les efforts que ces négociations ont exigés de nos représentants tant au niveau des instances de la Fédération qu'au niveau des syndicats locaux. Cela s'est traduit par de multiples rencontres et de nombreuses discussions portant bien évidemment sur le suivi des négociations et sur les moyens de pression à envisager et à appliquer.

Au cours de cette période, la Fédération a passé six années en rondes de négaciations qui ont abouti à la signature de trois conventions.

Essentiellement, il est important de retenir que ces années n'ont pas été différentes des précédentes, en ce sens que nos dirigeants syndicaux ont dû une fois de plus demeurer vigilants pour s'assurer que nos membres conserveraient leurs acquis. Car, fidèle à elle-même, la partie patronale ne lâchait pas prise et renouvelait ses tentatives pour gruger dans nos conditions de travail. Compte tenu de la situation, le maintien du statu quo est devenu un objectif prioritaire à atteindre. Heureusement, nous y sommes parvenus tout en réussissant à obtenir quelques

gains supplémentaires, en particulier ceux touchant l'amélioration des conditions de travail du personnel à statut précaire lors des négociations de 1998 et de 2002. De plus, le programme volontaire de réduction du temps de travail (PVRTT) est une amélioration qui donne satisfaction à un grand nombre de membres. L'obligation de la mise sur pied d'un comité de sélection pour pourvoir un poste ou un remplacement de plus de six mois est un autre gain significatif pour les membres. Le Comité provincial de perfectionnement a été aboli et le budget de perfectionnement provincial a été redistribué au niveau local, décision qui a fait l'objet d'un large consensus.

En fait, la négociation de la convention de 2005-2010 a duré près de trois ans. Il faut se rappeler que la partie patronale avait plusieurs demandes et souhaitait récupérer ses droits de gérance dans plusieurs domaines. Elle réclamait notamment le droit de pouvoir abolir n'importe quel poste à sa guise, sans devoir justifier sa décision. Le nombre de postes ainsi visé était illimité et la partie patronale voulait se prévaloir d'un tel pouvoir en tout temps. L'appétit gargantuesque manifesté par l'employeur ne s'arrêtait pas là puisqu'il voulait également réduire nos acquis sur la sécurité d'emploi et nous imposer le paiement des frais d'arbitrage.

Cette négociation s'est finalement terminée par l'imposition d'un décret touchant les sujets intersectoriels de négociation, c'est-à-dire les salaires, la retraite et les droits parentaux. Pour ce qui est des éléments sectoriels, nos dirigeants ont privilégié une entente négociée, bien que celle-ci ait été partiellement imposée par la menace de l'application du décret. En effet, à défaut d'obtenir une entente sectorielle, il était prévu que le décret s'appliquerait sur l'ensemble des sujets prévus à la convention collective. Le décret nous a imposé une « convention collective » de six ans (une première avec le gouvernement) dont les deux premières années ne comportent aucune augmentation de salaire alors que les quatre années subséquentes prévoient une augmentation de 2 % par année.

Le contexte difficile dans le cadre duquel s'est déroulée cette négociation n'a pas empêché plus de vingt-cinq syndicats d'être en grève à un certain moment. Cela démontre bien que la mobilisation, quoi qu'on en dise, est encore possible. La solidarité que nous avons démontrée a d'ailleurs fait en sorte que nous sommes le groupe qui a été le plus en mesure de préserver ses conditions de travail à l'issue de la dernière négociation. Ce qui n'est pas peu dire.

La FPPC et la CSO

Au fil des ans, particulièrement depuis les cinq ou six dernières années, la FPPC a pris la place qui lui revient au sein de la CSQ. Le fait de représenter la majorité des personnes professionnelles dans le réseau collégial nous donne une grande crédibilité. Il faut également reconnaître que le dossier du collégial a été sur la sellette à plusieurs occasions au cours des dernières années et notre Fédération n'a jamais hésité à intervenir pour faire entendre le point de vue de ses membres.

2000 : décès de Dédé Fortin, chanteur du groupe Les Colocs.

20 décembre 2000 : l'Assemblée nationale adopte la loi 170 portant sur la fusion municipale. En 2004, le gouvernement Charest permettra un référendum dans les villes fusionnées.

2001 : Robert Piché, pilote d'Air Transat, procède à un atterrissage d'urgence aux Açores à la suite d'un manque de carburant.

11 septembre 2001 : attaques terroristes au World Trade Center qui ont fait 2 823 victimes.

Au fil des ans, et surtout depuis les cinq ou six dernières années, la FPPC a pris la place qui lui revient au sein de la CSQ.

Rappelons-nous le Forum collégial lancé par l'ex-ministre de l'Éducation, Pierre Reid, qui a donné lieu à la mise sur pied d'un forum parallèle auquel nous avons participé activement. La Fédération s'est impliquée fortement dans le travail de la coalition qui réclame un réinvestissement majeur en éducation. La FPPC a su exercer son leadership dans tous ces dossiers.

La création d'une table de concertation regroupant le personnel professionnel, enseignant et de soutien du collégial est aussi une autre initiative qui a permis à la FPPC de manifester son leadership comme organisation syndicale. Cette expérience positive a été mise en place au sein d'autres secteurs de la CSQ.

Enfin, la décision de créer la Semaine des professionnelles et professionnels, en plus de développer des liens avec la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE), a augmenté notre visibilité sur la place publique et a contribué à une plus grande reconnaissance de la fonction professionnelle. De plus, depuis 2006, madame Diane Charlebois, conseillère pédagogique au Collège Édouard-Montpetit et ancienne vice-présidente à la FPPC, occupe le poste de troisième vice-présidente au Conseil exécutif de la CSQ. Il faut aussi se rappeler qu'au début des années 80, madame Carmen Bourque, alors présidente de notre fédération, a siégé à titre de conseillère au Bureau national de la CEQ.

Au cours des dernières années, la FPPC a continué à aller de l'avant au service de ses membres en développant des outils pour mieux les informer, notamment en se dotant de son propre site Web et en publiant le bulletin d'information le FPPC express. Notre fédération est également plus présente dans les médias. Une autre initiative, qui a été très appréciée par les membres, est la tournée de tous les syndicats qu'a effectuée récemment le président de la Fédération. Une démarche inhabituelle hors de la période des négociations. Bref, le constat ne fait aucun doute : notre Fédération a su, au cours des guinze dernières années, prendre sa place au sein de la CSQ et auprès des autres organisations syndicales. Et cela, dans les meilleurs intérêts de notre organisation syndicale et de notre Centrale.

L'évolution de l'effectif

Comment définir le cheminement de notre Fédération à ce sujet depuis quinze ans ? Comme nous l'avons vu précédemment, le climat a évolué au fil des ans et des événements, mais il faut particulièrement mentionner que trois syndicats ont joint notre Fédération ces dernières années, soit St. Lawrence, Marie-Victorin et Gérald-Godin alors qu'un syndicat a quitté, Sainte-Foy. La FPPC regroupe maintenant trente-quatre syndicats répartis sur l'ensemble du territoire québécois dont tous les collèges anglophones. La FPPC demeure le groupe majoritaire représentant le personnel professionnel des collèges.

Novembre 2001 : célébration du 25e anniversaire de l'élection du premier gouvernement du Parti Québécois le 15 novembre 1976.

2001 : décès des deux derniers survivants de la grande chanson française : Gilbert Bécaud (L'important, c'est la rose) et Charles Trenet (La mer).

2003 : décès de l'auteur, journaliste et militant Pierre Bourgault. Il avait présidé le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) de 1964 à 1968.

2004 : la vérificatrice générale Sheila Fraser dépose aux Communes un rapport qui révèle ce que deviendra le scandale des commandites.

2004 : Lance Armstrong remporte le Tour de France pour la sixième fois.

Il y a eu des collaborations dans certains dossiers et des progrès ont été réalisés en vue d'une collaboration à plus long terme.

La situation financière

La santé financière de notre Fédération s'est grandement améliorée depuis 1993. Au départ, nous avons dû vivre, à certains moments, avec des ressources limitées. Aujourd'hui, notre situation financière s'est assainie à un point tel que nous sommes en mesure, depuis 2002, de bénéficier de la libération à temps plein de la présidence et de l'expertise de deux ressources à temps plein dont l'une au secrétariat et à la comptabilité et l'autre aux relations du travail. Cette marge de manœuvre financière dont nous disposons nous permet donc de nous donner les moyens nécessaires pour réaliser notre plan de travail et pour répondre aux besoins de nos membres. La Fédération récolte donc actuellement les fruits de la sage gestion financière exercée par nos dirigeants au cours des dernières années et nous pouvons les en féliciter.

L'engagement et le militantisme

Il y a eu, depuis guinze ans, beaucoup de départs à la retraite suivis de l'arrivée de nouvelles recrues. Ce renouvellement de nos effectifs se déroule harmonieusement. Bien que la nouvelle génération de personnes professionnelles ait une façon différente d'exprimer son militantisme, force est de constater, à la lumière de la forte mobilisation manifestée lors de la dernière négociation, que l'engagement des membres n'a pas diminué. Cette mobilisation nécessite toutefois d'être bien préparée par une solide information donnée aux membres qui, dès lors, n'hésiteront pas, comme ils l'ont démontré, à lutter pour le maintien et l'amélioration de leurs conditions de travail. En 2004, notre Fédération a vécu plus que sa part de difficultés avec le décès du président en exercice, Jean Quellet. Son décès a coïncidé avec d'autres départs dans des postes au Comité exécutif et au Comité de négociation. Pendant quinze mois, Robert Tardif et son équipe ont su relever le défi et assurer une relève. Notre Fédération est sortie grandie de ces malheureux événements.

Notre Fédération est là pour continuer à grandir. Quelqu'un a déjà dit que le militantisme syndical est un éternel recommencement. Si c'est vrai, notre Fédération en a fait la preuve au cours des quinze dernières années.

En résumé, l'engagement syndical a changé, car le contexte de la société n'est plus à l'affrontement comme c'était le cas au cours des années 1970.

Toutefois, nos membres demeurent toujours prêts à s'engager pour une cause qui leur tient à cœur. Notre Fédération est là pour continuer à grandir. Quelqu'un a déià dit que le militantisme syndical est un éternel recommencement. Si c'est vrai. notre Fédération en a fait la preuve au cours des quinze dernières années.

4 juin 2005 : coup de théâtre au congrès du Parti québécois, Bernard Landry annonce qu'il démissionne de son poste de chef de l'opposition à l'Assemblée nationale.

Mars 2007: élection d'un gouvernement libéral minoritaire et de 41 députés de l'ADO.

Juin 2007 : Pauline Marois est élue à la direction du Parti québécois.

Décembre 2007 : Céline Dion écrit une page d'histoire en vendant 80 000 billets en 35 minutes pour ses six spectacles au Centre Bell.

Chapitre VII

Nos relations avec nos partenaires syndicaux... au fil des ans

Dès le moment où les sept premiers syndicats ont décidé de se regrouper au sein d'une fédération à l'intérieur de la CEQ, c'est-à-dire en 1974, alors que d'autres choisissaient d'adhérer à la CSN, les relations entre les syndicats de professionnels CEQ et les syndicats de professionnels CSN ont connu une histoire constituée de moments de collaboration, mais également de tensions et de ruptures.

L'histoire de notre Fédération serait incomplète si l'on passait sous silence les relations que nous avons entretenues avec nos partenaires syndicaux durant plus de trente ans. L'expression la plus juste pour qualifier ces échanges avec nos partenaires est sans nul doute celle-ci : ce furent des relations inéaales. Est-ce à cause de la rivalité ou de la compétition syndicale à laquelle il est bien difficile d'échapper pour toute organisation? Cela a certainement quelque chose à y voir, mais ca n'explique pas tout.

Les écrits qui ont survécu et les témoins de l'histoire confirment que la qualité de nos relations avec les autres professionnels a toujours suivi un certain mouvement de balancier oscillant entre la collaboration et la rupture. Les dirigeants syndicaux impliqués, d'un côté comme de l'autre, n'étaient pas les principaux responsables de la situation, bien qu'il faille reconnaître que certains d'entre eux ont, à certains moments, perdu la confiance de leur vis-à-vis. Il va de soi que lorsqu'on vit un bris de cartel, il est difficile de rétablir les liens quelques mois plus tard, même si l'objectif est aussi noble qu'être unis pour l'amélioration des conditions de travail.

Opérations de maraudage, de recrutement et de changement d'allégeance syndicale furent le lot de la vie de notre fédération au fil des ans. Il ne faut pas oublier que dès le moment de leur syndicalisation en 1974, les professionnels ont été sollicités par la CEQ et la CSN. L'affiliation syndicale des professionnels s'est partagée dès le départ entre ces deux puissantes organisations syndicales. Il est vrai que le scénario idéal aurait été sans doute que l'ensemble des professionnels se regroupe au sein de la même centrale, mais tout n'est jamais aussi simple dans la vie. Il va de soi que ce clivage entre les professionnels CEQ et les professionnels CSN allait donc nécessairement engendrer des périodes de rapprochement stratégique suivies de périodes de luttes de clientèles. Pour mieux comprendre le climat qui régnait dans nos relations avec nos partenaires syndicaux, il suffit de lire des extraits de procèsverbaux rédigés au fil des ans et qui sont très révélateurs. Les lignes qui suivent font donc état de nos relations avec cet autre groupe de professionnels initialement affilié à la CSN et regroupé au sein de la FPSCQ. Les membres de cette fédération choisiraient plus tard de quitter la CSN pour devenir l'Association des professionnels et professionnelles des collèges du Québec (ASPPCQ). Ce regroupement de

7 juillet 2005 : décès de Richard Verreault, l'un des plus grands ténors du Québec.

15 novembre 2005 : André Boisclair devient chef du Parti québécois avec 53,7 % des voix dès le premier tour de ce scrutin effectué pour la première fois par voie téléphonique.

syndicats s'est dissous en 2002, puis regroupé dans une nouvelle unité syndicale qui fait partie du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Opérations de maraudage, de recrutement et de changement d'allégeance syndicale furent le lot de la vie de notre fédération au fil des ans. Il ne faut pas oublier que dès le moment de leur syndicalisation en 1974, les professionnels ont été sollicités par la CEQ et la CSN. L'affiliation syndicale des professionnels s'est partagée dès le départ entre ces deux puissantes organisations syndicales. Il est vrai que le scénario idéal aurait été sans doute que l'ensemble des professionnels se regroupe au sein de la même centrale, mais tout n'est jamais aussi simple dans la vie. Il va de soi que ce clivage entre les professionnels CEQ et les professionnels CSN allait donc nécessairement engendrer des périodes de rapprochement stratégique suivies de périodes de luttes de clientèles

Les extraits de procès-verbaux qui suivent démontrent très bien qu'une certaine volonté de collaboration entre les professionnels a toujours existé en dépit de nos appartenances syndicales différentes. Cependant, nos visions de l'action syndicale et nos méthodes de travail divergeaient fondamentalement et la bonne volonté n'a jamais suffi pour combler un tel fossé idéologique. Laissons donc parler les écrits au fil des ans :

« Les membres de l'équipe de négociation rencontrent les représentants de la CSN d'ici quelques jours pour continuer les travaux d'harmonisation. »

- « Nous rencontrons certains membres de l'équipe de négo CSN (FPSCQ). Les deux groupes s'entendent pour dire qu'il n'y a pas matière à règlement et font une recommandation en ce sens à leurs instances. »
- « Les deux groupes se sont entendus pour ne poser aucun geste de maraudage. »
- « Une lettre a été envoyée aux collègues de l'ASPPCQ les invitant à nous rejoindre à la CEQ pour mieux faire face à la situation qui nous guette dans les relations de travail. »
- « Un appel sera logé auprès de la présidence du SPGQ afin de relancer les sujets de collaboration. Une entente entre les parties est à prévoir. »

Au chapitre des relations plus tendues, voici ce qu'on pouvait lire :

 « Suite à une proposition de notre part, le groupe CSN du temps a répondu : On s'engage à se rencontrer avant de répondre. Notre fédération a considéré que c'est une fin de non -recevoir de leur part. »

- « Que notre fédération fasse part à la CSN de notre profond désappointement devant la tournure des événements. »
- « L'ASPPCO a dressé la liste des irritants et notre fédération les a soumis à la présidente de la Centrale. »
- « Peine perdue puisque le président de l'ASPPCQ a refusé sur-le-champ et la trouvait inacceptable. Le président de l'ASPPCQ nous a écrit pour dénoncer l'entente que nous avons conclue avec la partie patronale. »
- « Les objectifs divergents en négociation, la non-conformité entre les deux groupes, particulièrement entre les équipes de négociation, ont conduit rapidement à l'éclatement du cartel, ce qui empêche un règlement conjoint.
- « Décision de l'ASPPCQ à l'effet qu'elle ne participera plus à des rencontres de travail sur la fusion. »

Irrémédiablement, la mésentente se portait ensuite sur le terrain où l'on se disputait alors les affiliations :

- « Il y aurait possibilité d'aller chercher les collèges de La Pocatière et de Gaspé, mais ces derniers devront faire les premiers pas afin d'éviter les accusations de maraudage.»
- « Le SPGQ (surtout) et la SCFP ont de grandes ambitions concernant notre secteur. Le non-maraudage est impossible. Nous allons être et sommes déjà sollicités. Il nous faut passer de la défensive à l'offensive. »
- « Le SPGQ était présent à ce colloque et sollicitait quelques-uns de nos membres. »

Notre fédération a su tirer son épingle du jeu lors de ces batailles de maraudage. Elle v est si bien parvenue que des 7 syndicats qu'elle regroupait au moment de sa fondation, elle en compte aujourd'hui 34. Cette importante croissance a été possible grâce au dynamisme de notre organisation et au dévouement démontré par celles et ceux qui l'ont dirigée.

Heureusement, notre fédération a su tirer son épingle du jeu lors de ces batailles de maraudage. Elle y est si bien parvenue que des 7 syndicats qu'elle regroupait au moment de sa fondation, elle en compte aujourd'hui 34. Cette importante croissance a été possible grâce au dynamisme de notre organisation et au dévouement démontré par celles et ceux qui l'ont dirigée (Annexe IV). Nous avons bien sûr connu une désaffiliation, soit celle de nos collègues de Sainte-Foy, ce qui est regrettable, mais somme toute, le bilan final est positif. Les gains ont été plus nombreux que les pertes, ce qui a permis à notre fédération de grandir et d'atteindre une maturité certaine. Le temps des difficultés financières est bel et bien révolu. Aujourd'hui, notre fédération est viable, forte et en mesure de se payer des services professionnels qui répondent aux besoins de nos membres.



Chapitre VIII

Une conscience professionnelle et... syndicale

Les longues années de pratique syndicale ont eu beau se succéder les unes après les autres pour les professionnels, elles n'ont jamais pu effacer un certain malaise qui a provoqué bien des interrogations et des débats dans nos rangs. Peut-on être à la fois professionnel et syndiqué? L'expérience montre bien que cette réalité a toujours été la source de beaucoup de questionnements auxquels notre fédération n'a pas échappé.

Nos fonctions de professionnels, au départ... une problématique

Nous nous sommes toujours interrogés sur la meilleure facon de vivre notre situation de professionnel syndiqué. Cette réflexion était enclenchée avant même notre syndicalisation et elle ne s'est jamais terminée. En fait, cette problématique a régulièrement ressurgi, particulièrement en période de négociation, lorsqu'arrivait le temps de prendre des décisions sur le type de moyens de pression à adopter, dont ultimement la grève. Ce conflit existentiel s'explique facilement lorsqu'on considère le caractère spécifique de nos fonctions (voir en Annexe V la liste des corps d'emplois). Plusieurs professionnels sont membres d'une corporation professionnelle (conseillers d'orientation, psychologues, comptables) ou appartiennent à une association qui a son propre code d'éthique. De plus, nous nous occupons de fonctions de services à la clientèle, auprès d'élèves ou d'autres membres du personnel. Il faut également reconnaître que si nous avons choisi cette profession, c'est parce que nous étions animés du désir d'aider les gens. Dans le langage des conseillers d'orientation, on appelle cela des professions de relation d'aide.

Bref, toutes les fonctions liées à nos différents corps d'emplois comportent une dimension de relation d'aide ou de soutien à la clientèle. Pour certains corps d'emplois, il arrive même qu'une seule personne occupe la fonction. En conséquence, cette personne est souvent laissée à elle-même et elle dispose de beaucoup plus de compétences et d'informations que son supérieur pour exercer ses tâches. Cette situation lui donne le privilège de définir le mandat et les orientations de son travail. À titre d'exemple, nous pouvons penser au psychologue. Il en va de même de tous les autres corps d'emplois. Chacun d'entre nous possède une expertise spécifique dans son domaine d'activité. Nous devons d'ailleurs à ces connaissances qui nous sont propres notre présence au collège.

Il n'est même pas rare que notre supérieur immédiat ne comprenne pas la problématique d'un sujet qui relève de notre responsabilité. C'est entre autres le cas

de la fameuse cote R (cote de rendement) utilisée par les universités pour l'admission dans les programmes contingentés. Que nous le voulions ou non, il existera toujours un certain degré de conflit entre notre statut de professionnel et celui de syndiqué. Lorsque nous choisissons d'exercer des moyens de pression, les conséquences sont bien différentes de celles de syndiqués qui travaillent sur une chaîne de montage. Un arrêt de travail des professionnels affecte directement des personnes que nous connaissons et que nous devons revoir dans le cadre d'un processus de relation d'aide. Un tel geste peut également affecter un département du collège pour lequel nous avons élaboré une analyse de programme. Il va de soi que le fait de ne pas être présent telle journée à cause d'une grève risque de retarder le cheminement du dossier. Ce retard peut être de quelques jours, voire de quelques semaines, et ultimement nous devrons quand même effectuer le boulot. Ma journée de grève aura aussi un impact, à mon retour, sur ma motivation à mener à terme ce dossier et sur mes collaborateurs.

Je me permettrais même de dire que cette dualité (professionnel et syndiqué) a toujours été vécue selon la même dynamique durant les années 70 et encore aujourd'hui au XXIe siècle. Voilà ce que l'analyse de notre passé nous révèle et ce dont la mémoire de l'auteur se souvient sur ce sujet.

Rien de surprenant que dans les moments de relations de travail difficiles, nous ayons toujours été déchirés entre notre statut de professionnel et nos convictions syndicales. Le dilemme était soulevé au moment de notre syndicalisation et il est encore bien réel aujourd'hui.

Rôle et place du professionnel dans son milieu (1976)

Dans ce contexte, il était naturel que deux ans après la création de la FPCC, le Comité exécutif jugeât approprié que les délégués se penchent sur le sujet suivant « Rôle et place du personnel professionnel dans son milieu ». Le procès-verbal du 4 décembre 1976, d'une réunion de notre exécutif rapporte ce qui suit : « Nous avons à définir ce qu'est un professionnel syndiqué, sa place par rapport à l'administrateur, à l'étudiant, son rôle vis-à-vis les autres syndicats. Il faut inviter les gens à définir leur façon de concevoir un professionnel syndiqué et à préciser cette conception. »

L'année suivante, en 1977, sera donc organisé un atelier de travail portant sur « Le professionnel syndiqué et le secteur des commissions à la Fédération des cégeps ». Un excellent texte de réflexion sur le rôle du professionnel sera alors publié. L'auteur est Yvan Beaumier, un professionnel qui fera carrière au Cégep Limoilou. Notre collègue résumait très justement en quelques mots la difficulté pour le professionnel de se définir lui-même. Voici ce qu'il écrivait : « Jusqu'à présent, nous nous sommes

contentés d'une définition par défaut... on a trouvé original de le baptiser professionnel non enseignant (PNE). Ceux qui ont la nostalgie facile disent que le professionnel est un ancien cadre; d'autres, plus tournés vers l'avenir, affirment que le professionnel est un futur cadre. Une chose est claire, le professionnel n'est ni un professeur, ni un cadre. Que diable est-il? Le malaise que nous vivons présentement...». À vrai dire, ce texte qui date de trente ans est encore d'actualité. du moins dans son questionnement. À preuve, cette affirmation récente d'un délégué lors de la tenue d'une instance : « Nous trouvons difficile de faire la différence entre l'engagement syndical et l'engagement professionnel. »

« Jusqu'a présent, nous nous sommes contentés d'une définition par défaut... on a trouvé original de la baptiser professionnel non enseignant (PNE). Ceux qui ont la nostalgie facile disent que le professionnel est un ancien cadre ; d'autres, plus tournés vers l'avenir, affirment que le professionnel est un futur cadre. Une chose est claire, le professionnel n'est ni un professeur, ni un cadre. Que diable est-il? Le malaise que nous vivons présentement... ».

L'année suivante, en 1978, on ressent la nécessité de « faire le point sur les contradictions entre nos fonctions de professionnel et nos préoccupations syndicales. » Et tout cela se passait au moment où nous nous apprêtions à entrer dans une période de négociations tumultueuses qui se poursuivrait jusqu'en 1985. Des tumultes provoqués par la volonté patronale de regagner le terrain perdu dans ses droits de gestion.

Le rôle du professionnel syndiqué dans les années 1980

Les relations du travail difficiles des années 1980 ne nous empêchent pas de continuer à nous interroger sur notre identité. Ce questionnement constituera d'ailleurs l'un des thèmes majeurs de notre congrès de 1984, en même temps que le sujet de la fusion de notre Fédération avec les professionnels des universités. Les délégués présents adopteront d'ailleurs une résolution, à la suite de l'étude d'un document de travail sur le sujet, reconnaissant « l'urgence de mener le débat sur notre avenir comme professionnel syndiqué ». Dès l'automne 1984, une consultation auprès des membres sera menée pour connaître leur point de vue. Mais le sujet ne serait pas clos pour autant puisqu'en 1996, à Gatineau, le sujet serait à nouveau un thème majeur de notre congrès.

À cette occasion, un ancien collègue, Gaston Faucher, qui était membre du Comité exécutif et qui siégeait à l'occasion au Comité de négociation, a prononcé une conférence qui constitue toujours l'une des meilleures réflexions jamais formulées sur notre double fonction et surtout sur notre identité de professionnel. Ce texte

mériterait d'être réédité dans l'intérêt de tous les membres de la FPPC. Une vingtaine d'extraits devraient être cités, ce qui ne peut être fait ici malheureusement. En voici tout de même quelques-uns qui sont dignes de notre attention.

Que dire de la reconnaissance professionnelle ?

- « Les professionnels de cégeps existent parce que les cégeps existent, mais ce n'est pas aussi simple que ça. »
- « La reconnaissance socioprofessionnelle, ça se conquiert. »
- « La sociologie des professions nous a appris que l'apparition et la survie d'une profession dépendent de la capacité de ses membres de convaincre la société qu'elle peut être utile, voire indispensable. »
- « L'avenir des professionnels est questionné parce que, la façon dont l'autonomie professionnelle s'exerce est évidemment devenue un enjeu. »

Le conférencier se prononce sur l'avenir des professionnels

- « Je pense que la voie qui va permettre aux professionnels de survivre et de se développer est une voie qui les inspire de facon très directe dans les organisations que sont les collèges. Les professionnels doivent bien comprendre les objectifs des organisations dans lesquelles ils se trouvent et qu'ils sont capables de convaincre qu'ils sont à la hauteur de ce qu'ils ont à faire pour faire évoluer cette organisation. »
- Être professionnel, ça ne voudra plus jamais dire exercer une profession libérale comme si on était employeur privé à l'intérieur d'une organisation publique. »

Les professionnels ont un avenir

Monsieur Faucher avait profité de ce congrès de 1996 pour rappeler aux professionnels qu'ils ont un avenir. Il lançait alors un véritable cri du cœur. Mais cet avenir dépendait de certaines conditions, qu'il énumérait ainsi :

- S'inscrire dans une organisation que l'on comprend bien ;
- Avoir les qualifications et les compétences qui nous sont spécifiques et que personne ne peut revendiguer sur la seule base de l'ancienneté au collège (rappel qu'un poste doit être occupé sur la base d'une compétence professionnelle);
- Dans le cas des professionnels, la peur et l'abstention sont de très mauvaises conseillères.

Ce congrès de 1996 avait donc permis aux membres de se remémorer les buts initiaux poursuivis lors de leur syndicalisation.

La réflexion entourant notre statut est longue, mais elle n'est pas inutile. Elle chemine et a permis d'atteindre depuis une dizaine d'années, une meilleure définition de ce qu'est un professionnel. Un pas de plus a été franchi lors du Congrès de 2002, alors que les délégués étaient invités à répondre à la question suivante : « À quoi sert le syndicalisme ? »

Nous pouvons dire sans peur de nous tromper que notre Fédération a toujours dû faire face à cette problématique de notre double fonction de professionnel syndiqué.

Oue faut-il en retenir?

La réalité est qu'en dépit des débats, des réflexions et des questionnements sans fin, nos membres ont toujours réussi à assumer pleinement leur rôle, malgré les difficultés inhérentes à leurs fonctions. À certains moments, il est vrai que le chapeau syndical pouvait apparaître lourd à porter, mais somme toute, notre fédération a réussi, depuis trente ans, à concilier la double fonction de ses membres.

Chapitre IX

Les congrès : des temps forts à la Fédération

Nos congrès ont toujours constitué des moments forts de notre vie syndicale et ont su refléter le dynamisme de notre Fédération. Trois congrès ont contribué à transformer nos structures, alors que dix ont été l'occasion d'aborder des thématiques particulières au cœur de nos préoccupations.

Dates et caractéristiques des congrès

Il est impossible de revoir l'histoire de notre Fédération sans remarquer l'importance des congrès dans notre vécu. Dans la vie d'une fédération comme la nôtre, le congrès est un moment privilégié pour faire le point et pour définir des orientations pour les années à venir. C'est ni plus ni moins un temps d'arrêt que nous nous donnons pour pouvoir mieux repartir. Entre chaque congrès, il revient aux comités exécutifs et aux conseils généraux de voir aux affaires courantes.

Depuis la naissance de la FPPC en 1993, tous les congrès ont été organisés autour d'un ou de guelques thèmes bien définis. Notre fédération a tenu un congrès à chacune des années suivantes : 1974, 1982, 1984, 1985, 1987, 1989, 1991, 1993, 1996, 1999, 2002, 2005. Parmi ceux-ci, trois congrès ont été l'occasion d'établir ou de réviser nos structures :

- Octobre 1974 : Congrès de fondation de la FPCC ;
- Août 1985 : Congrès de fondation de la FPPCU (regroupement avec les universités);
- Août 1993 : Congrès de fondation de la FPPC telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Le compte rendu de ces assises fait état de l'adoption des statuts et règlements de chacune des fédérations et de l'élection de ses dirigeants. Malgré le sérieux des sujets abordés, ces trois congrès portant sur nos structures se sont toujours tenus sans problème majeur. Les dossiers étaient bien préparés et le travail se déroulait dans l'ordre et l'harmonie. Notre Fédération actuelle, la FPPC, soulignera son quinzième anniversaire lors du congrès de 2008, à Shawinigan.

Les thématiques des congrès... au fil des ans

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les participants au congrès de 1984 ont établi les bases devant permettre la fusion avec les professionnels d'université. Ils ont également réfléchi à notre avenir à titre de professionnels syndiqués. La préparation d'une plate-forme de revendications collégiales a également été abordée, un dossier qui allait revenir régulièrement dans nos congrès. En 1991, se tenait le quatrième congrès de notre Fédération. Le travail en

1993 : dernière coupe Stanley gagnée par les Canadiens de Montréal, sous les ordres de l'instructeur Jacques Demers.

1994 : fermeture du Collège militaire royal de Saint-Jean.

commun avec les professionnels d'université durait déjà depuis six ans. Les participants ont profité de l'opportunité pour faire le point sur leur cheminement. Le cahier des résolutions de ce congrès démontre que l'organisation syndicale était une préoccupation importante de la FPPCU qui avait acquis une bonne dose de confiance dans la réalisation de ses dossiers. L'éducation syndicale et l'implication à la Centrale étaient aussi à l'ordre du jour. Rien ne laissait présager la dissolution aui surviendrait deux ans plus tard.

Le premier congrès de la FPPC a eu lieu au mois d'août 1993. Ce congrès ayant déjà été abordé au cinquième chapitre, nous en parlerons ici brièvement. Durant deux jours, il ne fut question que des projets de statuts et règlements et des mesures à prendre pour assurer la transition à la suite de la dissolution de la FPPCU. Il y eut aussi bien sûr les élections à l'une et l'autre des fédérations. Vous trouverez ci-dessous la composition du premier exécutif de la FPPC.

Présidence: Jacques Legault Vice-présidence : Michel Hétu Secrétariat : Yves Chouinard Trésorerie : **Daniel Fricker**

Le congrès de 1996 à Gatineau : Un avenir à la mesure de nos aspirations

Vingt-deux ans plus tard après le regroupement de syndicats de professionnels au sein d'une fédération, il ne fallait pas s'étonner que l'on ait choisi le Congrès de 1996 pour réfléchir sur notre rôle. Il faut garder en mémoire qu'au début des années 1980, les directions de collège se sont approprié les lieux de pouvoir et de décision et elles ont écarté les professionnels de leur fédération. Depuis le début des années 1990, alors que le financement du secteur de l'éducation subit de sévères cures d'amaigrissement, l'État ne peut plus soutenir ses institutions sociales. Les collèges écopent et procèdent à des vagues de compression successives. Le premier ministre Lucien Bouchard est au pouvoir à Québec, à la tête d'un gouvernement péquiste et il présentera, un an plus tard en 1997, son plan du déficit zéro qui entraînera bien des départs chez les travailleuses et les travailleurs du secteur public, dont plusieurs parmi les rangs des professionnels de collège. Les participants au Congrès de 1996 ont eu le privilège d'entendre deux excellentes conférences présentées l'une par monsieur Gaston Faucher, conseiller pédagogique au Collège F.-X.-Garneau dont il a été guestion précédemment, et l'autre par monsieur Christian Payeur, chercheur à la CEQ. Ce dernier a parlé de l'avenir de la fonction professionnelle. Ces deux textes d'analyse demeureront toujours d'actualité et pourraient faire l'objet d'une réédition à l'intention de nos membres actuels. Madame Diane Charlebois avait pour sa part suggéré des pistes de réflexion sur notre avenir. Et pour la première fois, un congrès s'attardait au départ appréhendé de plusieurs professionnels à travers un tableau synthèse qui résumait fort bien la situation. Essentiellement, on pouvait constater qu'à partir de l'hypothèse que les gens choisiraient de prendre 1995 : deuxième référendum l'indépendance du Québec. Le non l'emporte par quatre dixièmes de 1 % (50 000 votes).

1996: Inauguration du Centre Bell. Le vieux Forum avait fermé ses portes en 1995.

leur retraite à 60 ans, il fallait donc prévoir que de 1996 à 2016, 626 professionnels se retireraient de la profession, ce qui représentait une trentaine de départs par année. Le congrès adopterait de plus la proposition suivante :

Que la fédération étudie la possibilité que soient remises sur pied des commissions professionnelles ou que soient développés des lieux de concertation entre professionnels de différents collèges dans le même domaine.

Enfin, une commission s'était penchée sur le thème suivant : « Le professionnel syndiqué vs le professionnel délégué ». Le procès-verbal fait état d'échanges assez costauds sur le rôle du délégué et ses mandats. Finalement, un plan d'action serait arrêté pour les années 1996 à 1999.

Le congrès de 1999... dans la foulée de celui de 1996

Le congrès s'est tenu en juin à Saint-Félicien dans la région du Lac-Saint-Jean. Vous aurez noté qu'à la FPPC, depuis 1993, les congrès sont d'une durée de trois jours et ont lieu tous les trois ans. Auparavant, ils survenaient tous les deux ans. Essentiellement, le Congrès de 1999 poursuivait les dossiers entrepris en 1996. Trois dossiers thématiques majeurs étaient à l'ordre du jour, soit :

- 1. Les enjeux concrets;
- 2. Les allégeances et les alliances ;
- 3. Le militantisme.

Le document de travail du Congrès affirmait que les professionnels sont menacés par tous les groupes du collège. Ils constituent le plus petit groupe au sein des collèges. Ils sont méconnus du grand public et même des collèques avec qui ils collaborent quotidiennement. Enfin, il s'agit du groupe ayant le plus souffert des compressions budgétaires dans le réseau.

Dans le cadre du premier dossier présenté, le document de travail du congrès affirmait que les professionnels sont menacés par tous les groupes du collège. Ils constituent le plus petit groupe au sein des collèges. Ils sont méconnus du grand public et même des collègues avec qui ils collaborent quotidiennement. Enfin, il s'agit du groupe ayant le plus souffert des compressions budgétaires dans le réseau. Un tel portrait mettait la table pour aborder la question des allégeances et des alliances.

1998: Mickey Mouse a 70 ans.

1999 : Lorraine Pagé quitte la présidence de la CEQ après onze ans. Monique Richard lui succède, suivie de Réjean Parent.

Nos effectifs se composent de trois types de syndiqués :

- 1. Pour la majorité, la syndicalisation n'était pas un choix puisque le syndicat était déjà présent à leur arrivée ;
- 2. Pour d'autres, auparavant syndiqués à la CSN, ils ont connu deux types de syndicalisme et ont préféré la pratique syndicale au sein de la CEQ;
- 3. Enfin, pour d'autres tel le personnel professionnel du Collège Gérald-Godin, la syndicalisation fut un libre choix qu'ils ne regrettent pas.

L'attitude de nos membres à l'égard du syndicalisme se partage également en trois volets:

- 1. Pour certains, qui constituent heureusement une minorité, le syndicalisme n'est rien de plus qu'une simple police d'assurance;
- 2. Pour d'autres, le syndicalisme demeure le meilleur instrument de défense de leurs intérêts professionnels :
- 3. Pour le reste, le syndicalisme est un véritable outil pour faire avancer leurs idées et pour faire progresser la société.

Quant à nos lieux d'engagement syndical, ils peuvent se situer au niveau local, au niveau fédératif ou au niveau de la CSQ.

Quant à nos lieux d'engagement syndical, ils peuvent se situer au niveau local, au niveau fédératif ou au niveau de la Centrale. Quant au troisième dossier portant sur le militantisme, il reprenait une fois de plus l'éternelle dichotomie du professionnel syndiqué. Eh oui ! le débat était toujours là en 1999. Voici à ce sujet un extrait du document de travail : « Nous avons toujours ressenti un certain malaise à nous accepter comme professionnelle ou professionnel syndiqué. C'est une sorte de mal nécessaire avec lequel on a beaucoup de difficultés à composer. »

Il faut reconnaître qu'à 45 ou 50 ans, la flamme militante ne brûle pas aussi fort qu'à 25 ans. Aujourd'hui, force est également de constater que les membres ne s'impliquent plus autant que par le passé dans la vie syndicale. Les préoccupations de uns et des autres ont changé et les obligations de la vie nous sollicitent autrement.

En 1999, le portrait de l'état de nos troupes se dessinait comme suit : 213 des 471 professionnels réguliers à temps complet sont âgés de plus de 50 ans, alors que 111 des 137 professionnels à statut précaire ont moins de 50 ans et représentent plus de 20 % de nos effectifs. Ce phénomène de vieillissement des membres a, bien sûr, des conséquences sur notre vie syndicale qu'on le veuille ou non, il faut reconnaître qu'à 45 ou 50 ans, la flamme militante ne brûle pas aussi fort qu'à 25 ans.

Aujourd'hui, force est également de constater que les membres ne s'impliquent plus autant que par le passé dans la vie syndicale. Les préoccupations des uns et des autres ont changé et les obligations de la vie nous sollicitent autrement.

Ces divers constats faisaient naître des préoccupations suffisamment sérieuses pour que le Congrès de 1999 s'y attaque, en plus de considérer des modifications aux statuts de la Fédération. Un portrait de la situation financière de la Fédération fut aussi présenté et le Comité exécutif avait recommandé de faire passer la cotisation de 1,16 % à 1,26 %.

Le Congrès de 2002 ou celui d'une élection « serrée » à la présidence

Ce congrès se déroulera dans le cadre enchanteur de Tadoussac au cours de la dernière semaine du mois de juin. Plusieurs se souviennent de ce congrès pour la chaude élection à la présidence qui eut lieu. En effet, Jean Quellet allait obtenir la confiance des délégués par seulement une voix de majorité sur Jacques Legault, le président sortant qui occupait le poste depuis 1993. La simple lecture des écrits de ce congrès démontre bien que la lutte à la présidence a imprégné l'événement du début à la fin. Une situation que plusieurs délégués allaient déplorer. Outre l'élection, quatre autres dossiers seraient l'objet de débats :

- 1. La place des professionnels dans les plans de réussite et de diplomation.
- 2. Le travail syndical Examen de toutes les tâches dévolues à un syndicat.
- 3. La relève syndicale La difficulté de pourvoir les postes de dirigeants et le manque d'implication dans la vie syndicale. Une problématique qui a toujours été présente à la fédération puisque la lecture de procès-verbaux montre que dans certains collèges, il y a eu des périodes où le syndicat se retrouvait sans Comité exécutif. Cette situation était souvent provoquée par l'essoufflement des plus militants.
- 4. La formation en ligne La crainte d'être envahi par ce type de formation ou de perdre le contrôle sur la qualité.
- 5. La promotion des collèges La question à l'étude était la suivante : « Est-il approprié pour un réseau public de se faire concurrence ? Quel est notre rôle comme professionnel et aussi à titre de citoyen? L'exode des jeunes des régions et la baisse de clientèle constituaient aussi des questions à débattre. Les documents d'animation pour ces thèmes étaient soigneusement préparés et facilitaient grandement les échanges, en particulier celui touchant les rôles et les responsabilités des personnes qui siègent aux instances.

Enfin, le dernier congrès de 2005... en attendant celui de 2008

Notre dernier congrès en date d'aujourd'hui s'est déroulé à Rivière-du-Loup. Fondamentalement, le grand objectif de ce congrès était de réfléchir au rôle des membres dans le réseau. Voici les thèmes qui furent abordés :

- Histoire et avenir des cégeps Ce thème se situait dans la cadre de la réflexion lancée par le ministre de l'Éducation du temps sur le rôle des cégeps. Cette démarche a suscité bien des craintes pour finalement se terminer en queue de poisson;
- 2. Le rôle du personnel professionnel dans le suivi de la réforme Un groupe de travail pour développer des approches collectives de travail fut alors mis en place;
- 3. Le rôle du personnel professionnel comme agent de changement
 - a. être à l'écoute de son milieu,
 - b. démontrer de l'autonomie et du leadership,
 - c. être stratégique selon les situations,
 - d. construire l'identité professionnelle ;
- 4. Le rôle du personnel professionnel et des collèges dans un contexte de mondialisation de l'économie
 - a. mise en garde contre le néolibéralisme (intervention minimale de l'État),
 - b. les cégeps évoluent sous l'influence de ce courant de pensée,
 - c. souhait que les collèges développent des programmes en fonction de leur mission et des réalités du réseau.

Voilà donc, en résumé, les principaux sujets qui furent abordés lors de ce congrès qui avait pour thème « Le rôle des professionnelles et des professionnels dans un réseau collégial en mutation ».

En conclusion

En résumé, depuis 1974, trois congrès portaient sur les structures alors que tous les autres congrès se sont tenus sous différents thèmes, surtout depuis le milieu des années 80, avec une prédominance très forte depuis 1993. Le titre de ce chapitre reflète bien que les congrès ont constitué des temps forts dans la vie de notre Fédération. Quiconque a vécu la majorité de ces congrès a su maintenir un engagement syndical et garder la flamme nécessaire pour faire son travail de représentant syndical. On note que les congrès ont toujours voulu favoriser le ressourcement des participants sur les problématiques de l'heure. La Fédération ne serait pas ce qu'elle est devenue sans tous ses congrès et ils font partie de son histoire.

4 février 2006 : création d'un nouveau parti souverainiste au Québec sous le nom de Ouébec solidaire.

17 iuin 2006 : Il faut désormais composer dix chiffres pour effectuer un appel téléphonique.

20 juin 2006 : annonce d'un règlement sur l'équité salariale.

13 septembre 2006 : fusillade au collège Dawson.

2006: décès du Dr Pierre Grondin, premier cardiologue à avoir réalisé une greffe cardiaque au Canada.

Quiconque a vécu la majorité de ces congrès a su maintenir un engagement syndical et garder la flamme nécessaire pour faire son travail de représentant syndical. La Fédération ne serait pas ce qu'elle est devenue sans tous ses congrès et ils font partie de son histoire.

En 2007, le Québec a perdu seulement 200 jours/personnes en grève ou lock-out alors qu'au milieu des années 70, c'était six millions.

2007 : la semaine de travail n'a guère bougé depuis les années 60 ; elle a perdu un maigre deux heures (de 40 à 38,3).

Notes biographiques de l'auteur



Jean-Luc Lavoie, dont les parents étaient cultivateurs, est originaire de St-Damase, petit village du comté de Matapédia dans le Bas-du-Fleuve. Il a fait ses études classiques au Séminaire de Rimouski au milieu des années 50.

Formation

Baccalauréat ès arts Baccalauréat et Licence en philosophie Baccalauréat en pédagogie Maîtrise en éducation (option andragogie) Maîtrise en orientation

Expérience de travail

Enseignement au secondaire (1965-1968)

Enseignement de la philosophie au Cégep de Saint-Jérôme (1968 à 1970)

Aide pédagogique individuel au même collège (1970 à 2000)

Chargé de cours à l'Université du Québec à Montréal (1982 à 1986)

Adjoint à la direction de la vie étudiante au Cégep de Granby (2000-2001)

Aide pédagogique individuel au Collège Gérald-Godin (2001-2007)

Chargé de projet pour la promotion d'un nouveau programme d'études, Technologie de la production pharmaceutique, au Collège Gérald-Godin (automne 2007)

Personne-ressource en information scolaire et orientation à l'Académie Lafontaine de Saint-Jérôme – école privée (hiver 2008)

Animateur de rencontres et formateur en animation de rencontres

Engagement professionnel

Président de l'Association professionnelle des aides pédagogiques individuels (1978 à 1981 et 1991 à 1995) Rédacteur d'articles pour le Guide pratique des études collégiales au Québec du SRAM Membre de la Commission de l'enseignement collégial du Conseil supérieur de l'éducation (2004 à 2006) Conférencier

Engagement syndical

Secrétaire du Syndicat des enseignants de Deux-Montagnes (1966-1967) Membre fondateur du Syndicat du personnel professionnel du Cégep de Saint-Jérôme (1974) Secrétaire, vice-président et président de son syndicat pendant 15 ans Délégué aux instances de la CEQ (CSQ) et de la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC)

Engagement communautaire

Président de l'Année internationale des personnes âgées de la région des Laurentides (1998)

Vice-président de l'A.R.E.Q. de Saint-Jérôme (1999-2000)

Président-fondateur de l'Association des retraités du Cégep de Saint-Jérôme

Président du conseil d'administration du regroupement des CHSLD et CLSC de Saint-Jérôme (2000-2004)

Membre du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme et du comité administratif (depuis 2004)

Vice-président du Comité des usagers du CSSS de Saint-Jérôme (depuis 2006)

Reconnaissance professionnelle

Prix de l'Employé émérite au Cégep de Saint-Jérôme (1995)

Prix d'excellence de l'Association des collèges communautaires du Canada (1996)

Prix Hommage et Reconnaissance de l'APAPI (1996)

En 2006, le prix Hommage et Reconnaissance de l'APAPI devient le prix Jean-Luc Lavoie

Engagé dans la bonne forme physique

Conditionnement physique, presque tous les jours depuis 35 ans, quatre fois le Marathon de Montréal (42 km), vélo et ski de fond régulièrement.

Fierté

Il est professionnel syndiqué et fier de l'être, mais sur le plan personnel, encore plus fier d'être le papi de Léanne, Étienne, Camille et Benjamin.

Liste des annexes

Annexe I :	Liste des présences au congrès de fondation de la Fédération des professionnels des cégeps et collèges : 4 et 5 octobre 19747!
Annexe II:	Avis de convocation à la création de la Fédération des professionnels des cégeps et collèges7
Annexe III :	Communiqué annonçant la création de la Fédération des professionnels des cégeps et collèges79
Annexe IV :	Hommage et reconnaissance aux membres du premier exécutif de 197483
Annexe V :	La liste des corps d'emplois en vigueur à l'automne 2008
Annexe VI :	Liste des syndicats membres de la Fédération du personnel professionnel des collèges – Novembre 20078
Annexe VII:	Les fédérations de la CSQ en 20088
Annexe VIII:	Coup de chapeau aux anciennes présidences9
Annexe IX :	Le nom de notre Fédération au fil des ans
Annexe X:	La composition des comités exécutifs au fil des ans99

Annexe I: Liste des présences au congrès de fondation de la Fédération des professionnels des cégeps et collèges : 4 et 5 octobre 1974

FONDATION

DE LA PEDERATION DES PROFESSIONNEIS DES CEGEP ET DES COLLÈGES

LISTE DES PRESENCES

CEGEP	NOM	FONCTION EXERCISE
Edouard-Montpetit	Jean Béland Carmen Bourque Régis Dubuisson Daniel Lesalle Serge Roy	conseiller pédagogique conseiller d'orientation registraire responsable audin-visuel animateur
François-Xavier Garneau	Jean Dupont J.P. Charland	A.P.I. analyste
Granby	Jean-Marie Beaudoin Lucien Bigras	responsable bibliothèque A.P.I.
Limoilou "	Claude Berger Richard Fournier Jacques Gaudreau Guy Lacroix	A.P.I. coordonnateur service production audio-visuelle A.P.I. attaché d'administration
Sherbrooke	Jean-Roch Bellavance Claude Castonguay Guy Denis Paul Doucet	conseiller pédagogique animateur socio-culturel C.R.E. coordonnateur du service audio-visuel
St-Jérôme "	Jocelyn Benoît Raymond Desjardins Gilles Lapierre	A.P.I. A.P.I. agent gestion financière

CEGEP	NOM	FONCTION EXERCEE
Vieux-Montréal " " " " "	Simon Cliche Daniel Fiset Claude Gingras Normand Lalonde Jean Martin Jacqueline Robitaille Claude St-Cerny	membre à la base attaché d'administration conseiller pédagogique animateur animateur pédagogique agent de recherche conseiller pédagogique
C.E.Q.	Yvon Charbonneau Roger Fraser Robert Gaulin Luc M. Lockwell	

Annexe II : Avis de convocation à la création de la Fédération des professionnels des cégeps et collèges

AVIS DE CONVOCATION

CONSEIL GENERAL DE FONDATION DE LA FEDERATION DES PROFESSIONNELS DES CEGEP ET DES COLLEGES

DATE: Vendredi soir et samedi, les 4 et 5 octobre 1974

HEURE: 4 octobre: 19 hres

5 octobre: 9 hres 30

LIEU: Hôtel-Manoir Drummond

248 Hériot Drummondville

SUJET: Fondation de la Fédération des professionnels des CEGEP

et des Collèges

Raymond Desjardins,

délégué,

Syndicat des professionnels du

CEGEP St-Jérôme

Slisabeth Tardif par: Elisabeth Tardif, sec.

- N.B.: 1. Les frais de séjour des participants seront remboursés par la nouvelle Fédération, les frais de déplacement le seront par les syndicats invités.
 - Le même remboursement s'appliquera pour les participants des syndicats qui ne sont pas affiliés à la C.E.Q. et qui assisteront à la réunion.
 - Les participants en 2. seront observateurs avec droit de parole.
 - Prière d'apporter la copie des Statuts de la Fédération qui vous a été distribuée par votre syndicat.

Annexe III : Communiqué annoncant la création de la Fédération des professionnels des cégeps et collèges

entrale de l'enseignement du québec ◆ 110, crémazie o., ch. 709, mtl. — H2P 189 ◆ (514) 384-4106 FEDERATION DES PROFESSIONNELS DES CEGEP ET DES COLLEGES (C.E.Q.)

Montréal, le 30 octobre 1974

AUX PROFESSIONNELS DES CEGEP ET DES COLLEGES

Chers collèques,

Veuillez trouver, ci-joint, un communiqué concernant la formation d'une fédération regroupant les syndicats de professionnels non-enseignants des CEGEP et des collèges affiliés à la C.E.Q. et un exemplaire des statuts de cette nouvelle fédération.

Vous seriez bien aimables de faire circuler ce communiqué auprès de vos collègues.

Nous sommes à votre entière disposition pour toute question relative à la syndicalisation des professionnels qui travaillent au niveau collégial et pour répondre à vos questions au sujet de cette nouvelle fédération. Egalement, un conseiller en relations de travail de la C.E.Q. peut vous rencontrer si vous le désirez.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'accepter l'expression de nos meilleurs sentiments.

Simon Cliche Président

Tél.: (514) 842-7161

aymond Desjardins

Secrétaire

Tél.: (514) 436-1580

Pièce jointe: Communiqué



FEDERATION DES PROFESSIONNELS DES CEGEP ET DES COLLEGES (C.E.Q.)

Montréal, le 30 octobre 1974

COMMUNIQUE

LES SYNDICATS DE PROFESSIONNELS NON-ENSEIGNANTS DES CEGEP AFFILIES A LA C.E.Q. SE CONSTITUENT EN FEDERATION

Les syndicats regroupant les professionnels nonenseignants des CEGEP affiliés à la C.E.Q. se sont récemment constitués en fédération. Cette fédération a été reconnue par la C.E.Q., lors du dernier conseil général de la Centrale, à titre de section provinciale dont le rôle sera de coordonner les activités des syndicats-membres, agir comme représentant de ses membres auprès de la Centrale, assurer à ses membres, en coordination avec la C.E.Q., les services en matière de négociation, d'application de convention collective, etc. et de façon plus générale, la fédération assumera les mandats que les syndicats-membres lui confieront.

Négociation

C'est devant la décision du Gouvernement de ne plus discuter avec les professionnels non-syndiqués de leurs conditions de travail et devant l'obligation de négocier les conditions de travail à l'échelle provinciale tel que stipulé au Bill 46, que les professionnels de quelques CEGEP ont décidé de se syndiquer et de se regrouper en fédération. Ils rejoignent ainsi les autres groupes d'employés de CEGEP comme travailleurs syndiqués.

Leurs droits

La prochaine ronde de négociation au niveau provincial devant bientôt se préparer, une telle structure permettra aux professionnels syndiqués et affiliés à la C.E.Q. d'être présents et de faire valoir leurs droits par une meilleure coordination tout en respectant l'autonomie des syndicats qui forment cette fédération.

Sept CEGEP

Présentement sept syndicats de professionnels sont affiliés à cette fédération. Ce sont les syndicats regroupant les professionnels non-enseignants des CEGEP: Edouard-Montpetit, François-Xavier Garneau, Granby, Limoilou, Sherbrooke, Saint-Jérôme et Vieux-Montréal.

Executif

Le conseil général de fondation de la fédération des professionnels des CEGEP et des collèges s'est tenu les 4 et 5 octobre derniers à Drummondville. A cette occasion, les délégués présents ont élu les membres du Comité exécutif de la fédération. Il est composé de monsieur Simon Cliche du CEGEP du Vieux-Hontréal, à la présidence, de messieurs Régis Dubuisson et Guy Lacroix respectivement des CEGEP Edouard-Montpetit et Limoilou, aux deux postes de vice-présidents, de monsieur Raymond Desjardins du CEGEP de Saint-Jérôme, au secrétariat et de monsieur Jean Dupont du CEGEP Prançois-Xavier Garneau, à la trésorerie.

Rappelons que les professionnels non-enseignants des CEGEP qui composent les syndicats affiliés à la fédération se répartissent en une vingtaine de corps professionnels tels que: agent de la gestion financière, analyste d'informatique, bibliothécaire, conseiller pédagogique, psychologue, animateur des activités étudiantes, registraire, etc.

> RAYMOND DESJARDINS Secrétaire

RD/dl

Annexe IV: Hommage et reconnaissance aux membres du premier exécutif de 1974

Président : Simon Cliche, registraire au Collège du Vieux Montréal

Vice-présidents : Régis Dubuisson, registraire au Collège Édouard-Montpetit

Guy Lacroix, attaché d'administration au Cégep Limoilou

Raymond Desjardins, API au Cégep de Saint-Jérôme Secrétaire :

Trésorier: Jean Dupont, API au Collège F.-X.-Garneau

Annexe V: La liste des corps d'emploi en vigueur à l'automne 2008

Agente ou agent de la gestion financière

Aide pédagogique individuel(le)

Analyste

Attachée ou attaché d'administration

Bibliothécaire

Conseillère ou conseiller à la vie étudiante

Conseillère ou conseiller d'orientation

Conseillère ou conseiller en communication (conseillère ou conseiller en formation scolaire)

Conseillère ou conseiller en information scolaire et professionnelle

Conseillère ou conseiller pédagogique

Psychologue (conseillère ou conseiller en adaptation scolaire)

Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement

Travailleuse social ou travailleur sociale (agente ou agent de service social)

Liste des syndicats membres de la Fédération Annexe VI: du personnel professionnel des collèges - Novembre 2007

Nom du Syndicat	Nombre de professionnels
Collège Ahuntsic	37
Cégep de Baie-Comeau	16
Cégep Beauce-Appalaches	18
Champlain Regional College	
Campus St. Lambert	10
Champlain Regional College	
Campus St. Lawrence	8
Champlain Regional College	
Campus Lennoxville	9
Dawson College	51
Cégep de Drummondville	17
Collège Édouard-Montpetit	60
Collège François-Xavier-Garneau	45
Collège Gérald-Godin	18
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	17
Heritage College	11
John Abbott College	33
Cégep de La Pocatière	20
Cégep Limoilou	42
Collège Lionel-Groulx	30

Nom du Syndicat	Nombre de professionnels
Collège de Maisonneuve	43
Cégep Marie-Victorin	32
Cégep de Matane	16
Cégep de l'Outaouais	26
Cégep de Rimouski	35
Cégep de Rivière-du-Loup	19
Cégep de Saint-Félicien	23
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	25
Cégep de Saint-Jérôme	25
Cégep de Sept-Îles	14
Collège Shawinigan	16
Cégep de Sherbrooke	37
Cégep de Sorel-Tracy	18
Collège de Valleyfield	18
Vanier College	34
Cégep de Victoriaville	23
Cégep du Vieux Montréal	40

Annexe VII: Les fédérations de la CSQ en 2008

Éducation primaire et secondaire

Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE)

Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE)

Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP)

Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS)

Éducation – enseignement supérieur

Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC)

Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP)

Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC)

Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES)

Santé et services sociaux

Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux (FSSSS-CSQ) – anciennement la FPSSS et la FSPPSSS Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ) – anciennement l'UQII

Annexe VIII : Coup de chapeau aux anciennes présidences

Hommage et reconnaissance à ces leaders pour leur dévouement et leur engagement !

Nom	Fonction	Collège	Mandat
Simon Cliche ²	Registraire	Vieux Montréal	1974-1975
Hubert Prince	API	Édouard-Montpetit	1975-1979
Carmen Bourque	CO	Édouard-Montpetit	1979-1983
Philippe Arlen	SMTE	Ahuntsic	1984-1985
Carole Demers ³	Agente d'information	Université du Québec à Trois-Rivières	1985-1993
Jacques Legault	API	Saint-Jérôme	1993-2002
Jean Ouellet ⁴	API	FXGarneau	2002-2004
Robert Tardif	API	Limoilou	2004-2005
Bernard Bérubé	Conseiller pédagogique	Gérald-Godin	2005-2008

² Décédé en 2004.

³ Présidente de la FPPCU.

⁴ Décédé en fonction en 2004.

Annexe IX: Le nom de notre Fédération au fil des ans

Fédération des professionnels des cégeps et collèges (FPCC) de 1974 à 1985 Fédération des professionnelles et professionnels des collèges et universités (FPPCU) de 1985 à 1993

Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC) de 1993 à aujourd'hui

Annexe X : La composition des comités exécutifs au fil des ans

1974 Président : Simon Cliche Régis Dubuisson Guy Lacroix Raymond Desjardins Jean Dupont	1975 Présidents : Simon Cliche et Hubert Prince Raymond Desjardins Régis Dubuisson Guy Lacroix Jean Dupont	1976 Président: Hubert Prince Guy Melançon Claude Auger Jacques Boisvert Pierre Laroche Jos-A. Pouliot	1977 Président: Hubert Prince Guy Melançon Claude Auger (D) Pierre Laroche JosA. Pouliot (D) Jacques Boisvert Maurice Papineau (R) Sylvain Gagné (?)
1978 Président : Hubert Prince Maurice Papineau (D) Jacques Boisvert (D) Lisette Casabon Nicole Tremblay Robert Roussel Philippe Arlen (R)	1979 Présidente: Carmen Bourque Philippe Arlen Lisette Casabon Jacques Legault Herman Guy (D) Gaston Morand	1980 Présidente: Carmen Bourque Philippe Arlen Lisette Casabon Jacques Legault Daniel Fricker (élu sec. en mars 1981) Gina Pinet (D)	1981 Présidente: Carmen Bourque Philippe Arlen Lisette Casabon (D), en mars 1981 Jacques Desnoyers (un mois) Mark Mirotchwick Daniel Fricker
1982 Présidente : Carmen Bourque Yves Chouinard Gérard Crépeau Jacques Patenaude Jacques De la Grave Daniel Fricker	1983 Présidente: Carmen Bourque Yves Chouinard Gérard Crépeau Jacques De la Grave (D), septembre 1983 Serge Côté (R) Daniel Fricker	1984 Président : Philippe Arlen Yves Chouinard Gaston Faucher Daniel Fricker	1985 (FPPCU) Présidente : Carole Demers Philippe Arlen Yves Chouinard Gaston Faucher Daniel Fricker Lucien Forget
1986 (FPPCU) Présidente : Carole Demers Philippe Arlen Daniel Fricker Édouard Dagenais Jean-Claude Bourassa (U) Pierre Cabana (U)	1987 (FPPCU) Présidente : Carole Demers Philippe Arlen Daniel Fricker Jean-Claude Bourassa (U) Pierre Cabana (U)	1988 (FPPCU) Présidente : Carole Demers Philippe Arlen Daniel Fricker Édouard Dagenais Jean-Claude Bourassa (U) Pierre Cabana (U)	1989 (FPPCU) Présidente : Carole Demers Philippe Arlen Daniel Fricker Édouard Dagenais Jean-Claude Bourassa (U) Pierre Cabana (U)

1990 (FPPCU) Présidente : Carole Demers Philippe Arlen Daniel Fricker Pierre Cabana (U)	1991 (FPPCU) Présidente : Carole Demers Philippe Arlen Daniel Fricker Pierre Cabana (U)	1992 (FPPCU) Présidente : Carole Demers Philippe Arlen Daniel Fricker Pierre Cabana (U)	1993 (FPPC) Président : Jacques Legault Yves Chouinard Michel Hétu Daniel Fricker
1994 Président : Jacques Legault Yves Chouinard Michel Hétu Daniel Fricker René Ouellet	1995 Président : Jacques Legault Yves Chouinard Jean Benoit Daniel Fricker René Ouellet	1996 Président : Jacques Legault Yves Chouinard Jean Benoit René Ouellet Daniel Fricker	1997 Président : Jacques Legault Yves Chouinard Jean Benoit René Ouellet Daniel Fricker
1998 Président : Jacques Legault Yves Chouinard Jean Benoit René Ouellet Daniel Fricker	1999 Président: Jacques Legault Jean-Louis Blondin Marcelle Bourque Yves Chouinard Jean Ouellet	2000 Président: Jacques Legault Jean-Louis Blondin Marcelle Bourque Yves Chouinard Jean Ouellet	2001 Président : Jacques Legauli Jean-Louis Blondin Marcelle Bourque Yves Chouinard Jean Ouellet
2002 Président : Jean Ouellet Jean-Louis Blondin (D), en mars 2003, remplacé par Jude Bernier Marcelle Bourque Yves Chouinard Robert Tardif	Président: Jean Ouellet, décédé en fonction en mars 2004 remplacé par Robert Tardif Jude Bernier Marcelle Bourque, passée au comité de négociation en novembre 2003 Yves Chouinard, remplacé par Guy Leblanc Donald Grondin	Président: Robert Tardif Yves Chouinard, passé au comité de négociation en novembre 2004 Jude Bernier Donald Grondin Bernard Lavoie, élu en novembre 2004 Guy Leblanc	2005 Président : Bernard Bérubé Robert Tardif Bernard Lavoie Diane Charlebois René Lavoie
2006 Président : Bernard Bérubé Robert Tardif Jeannette Wygergans Sylvie Bélanger René Lavoie	2007 Président: Bernard Bérubé Robert Tardif Jeannette Wygergans Sylvie Bélanger René Lavoie		

⁽U) Représentant des universités

Bibliographie

Association des cadres des collèges du Québec. Les cégeps : une grande aventure collective québécoise, sous la direction de Lucie Héon, Denis Savard, Thérèse Hamel, PUL, 2006, 456 pages.

CSN-CEQ. Histoire du mouvement ouvrier au Québec, 150 ans de lutte, coédition CSN-CEQ, Québec, 1979, 328 pages.

GIGNAC, Benoit. Le destin Johnson, une famille trois premiers ministres, Stanké, Québécor média, 323 pages.

Au fil des ans, j'ai lu beaucoup de biographies de femmes et d'hommes politiques pour mieux comprendre l'histoire du Québec et son cheminement. Voici un bref aperçu de ces lectures :

Georges-Émile Lapalme

Jean Lesage

Daniel Johnson

Paul Gérin-Lajoie

René Levesque

Jacques Parizeau

Camille Laurin

Claude Charron

Lise Payette

Robert Bourassa

Pierre Bourgault

Album de la FPPC

Que de débats nous avons eus au début des années 80



tent d'autres

Un comité exécutif parmi tant d'autres

Vous aurez reconnu notre grand argentier pendant près de vingt ans, Dan Fricker





Une instance élargie



Les militants au travail à différentes époques





Les élus soutenus par le permanent : Marc Chantigny



Simon Cliche a été trésorier de la CEQ



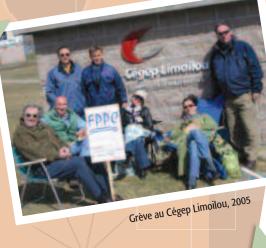
Les représentants des trois fédérations collégiales de la CSQ travaillant ensemble lors des dernières négociations



Une instance avec le président de la Centrale : Yvon Charbonneau

Manifestations







Un coup de CHAPEAU à nos présidences



Simon Cliche Premier président - 1974-1975 Registraire au Cégep du Vieux Montréal



Hubert Prince 1975-1979 API au Collège Édouard-Montpetit

Carmen Bourque 1979-1983 CO au Collège Édouard-Montpetit



Philip Arlen 1984-1985 SMTE au Collège Ahuntsic



Jacques Legault 1993-2002 API au Cégep de Saint-Jérôme



Carole Demers 1985-1993 Agente d'information à l'Université du Québec à Trois-Rivières







Jean Ouellet 2002-2004 API au Collège François-X.-Garneau



Bernard Bérubé 2005-2008 Conseiller pédagogique au Collège Gérald-Godin

À la lecture des pages de ce livre, de ces chapitres qui nous rappellent les grandes étapes de ces trente-cinq années d'histoire traversées par la FPPC, j'ai été frappé de constater jusqu'à quel point la quête de la reconnaissance professionnelle s'est constamment trouvée au cœur de notre action. Ensemble, nous avons réussi à parcourir un long chemin pour l'obtention de cette reconnaissance depuis la naissance des premiers cégeps.

Cependant, malgré certaines percées qui ne font aucun doute, force est également de reconnaître qu'au fil des ans, nos fonctions se sont complexifiées, nos tâches se sont alourdies sans que nos conditions de travail soient bonifiées en conséquence. Le constat est réel et je suis profondément convaincu qu'il doit guider nos actions et influencer nos revendications dans l'avenir.

L'histoire est bien peu utile si une fois écrite elle ne sert guère qu'à entretenir une certaine nostalgie des jours passés.

À nous de s'approprier celle de Jean-Luc Lavoie.

Bernard Bérubé